

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société romande d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 27 (1930)  
**Heft:** 12

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 07.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

*Pour tout ce qui concerne le Journal, la Bibliothèque et la Caisse de la Société, s'adresser à M. SCHUMACHER à Daillens (Vaud).*

— Compte de chèques et virements II. 1480. —

*Secrétariat :*  
Dr ROTSCHY,  
Cartigny (Genève).

*Présidence :*  
A. MAYOR, juge,  
Novalles.

*Assurances :*  
J. MAGNENAT,  
Renens.

Le *Bulletin* est mensuel ; l'abonnement se paie à l'avance et pour une année, par Fr. 6.—, à verser au compte de chèques II. 1480, pour les abonnés domiciliés en Suisse ; par Fr. 7.— pour les *Etrangers* (valeur suisse). Par l'intermédiaire des sections de la Société romande, on reçoit le *Bulletin* à prix réduit, avec, en plus, les avantages gratuits suivants : Assurances, Bibliothèque, Conférences, Renseignements, etc.

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

N° 12

DÉCEMBRE 1930

SOMMAIRE. — Avis administratif. — Les présidents à Yverdon. — Traitement de l'acariose, par J. MAGNENAT. — Une station d'essai pour l'acariose dans le Seeland bernois et de quelques résultats qui y ont été obtenus, par le Dr O. MORGENTHALER. — L'apiculture au XI<sup>m</sup>e Comptoir Suisse, par A. G. — Quelques chiffres intéressants (suite), par APIPHILE. — Echos de partout, par J. MAGNENAT. — Des ruches à fond incliné - leurs avantages - ruches éclairées, par MARIO PASTA. — La ruche de paille, par Th. PAHUD. — Fécondation et choix des mâles, par D. DELPIERRE. — A propos de la meilleure race d'abeilles, par A. LEHMANN. — Concours de ruchers en 1929. — L'essaïm, le régent et la serpe, par H. BERGER. — Nouvelles des sections. — Nouvelles des ruchers. — Livres à prix réduits.

**Attention aux communiqués des Sections à la fin du présent Numéro**

## **Service des annonces du „ Bulletin ”**

*La „Romande” admet deux sortes d'annonces :*

1. **Les petites annonces** : leur prix est de 10 cent. le mot qui doivent être payés d'avance, au compte de chèques postaux IV. 1370.

2. **Les annonces commerciales** qui coûtent : 1 page Fr. 50.—, 1/2 page Fr. 25.—, 1/4 page Fr. 12.50, 1/8 page Fr. 7.50, 1/16 page Fr. 4.—.

Bénéficient seules d'un 0/0, les annonces parues en vertu d'un contrat.

Les annonces arrivant à la gérance après le 16 et qu'il serait encore possible de faire passer à l'imprimerie, seront passibles d'une surtaxe de Fr. 0.50 pour les frais spéciaux occasionnés.

Pour les **annonces** s'adresser **exclusivement** à :

**Monsieur Charles THIÉBAUD, Corcelles (Neuchâtel). Téléph. 72.98**

## **AVIS**

Les sociétaires de toutes les sections de la « Romande » sont instamment priés de faire parvenir au président ou au caissier de leur section tout changement d'adresse (en même temps qu'à l'administrateur du *Bulletin*).

## AVIS ADMINISTRATIF

---

*Tous les abonnés sont invités à adresser leur réclamation directement à l'administrateur soussigné. Celles qui sont adressées au secrétaire ou au président de Section subissent forcément un retard plus ou moins grand. Prière d'indiquer toujours de quelle Section on fait partie, à défaut de quoi il y a de nouvelles correspondances inutiles et coûteuses.*

Les abonnés isolés (ne faisant pas partie d'une Section) sont invités à verser fr. 6.— à notre compte de chèques II. 1480 pour recevoir régulièrement le *Bulletin*, y compris le numéro de janvier (qui est très tôt épuisé) qui paraît fin décembre ou les premiers jours de janvier.

Les *abonnés étrangers* sont invités à nous faire parvenir la somme de fr. 7.—.

Un nouveau supplément au catalogue de la bibliothèque a été édité, on peut le recevoir contre versement de fr. 0.30 à notre compte de chèques.

Nous avons reçu fr. 4.—, don en faveur de la bibliothèque de M<sup>me</sup> Bourgeois, à Bex. Merci.

Vu l'abondance des matières, la Direction du *Bulletin* a interdit au donneur de conseils d'encombrer le journal de sa prose, parfaitement inutile d'ailleurs en cette saison où il n'y a qu'à relire l'article du dernier numéro.

L'administrateur : *Schumacher.*

---

## LES PRÉSIDENTS A YVERDON

---

Le 9 novembre 1930 a eu lieu à Yverdon l'assemblée officielle des présidents de Section qui ont pour tâche de décharger, autant qu'il est possible, l'ordre du jour de l'assemblée des délégués. Genève, l'Etivaz et le Pays d'Enhaut s'étaient fait excuser, alors que manquaient à l'appel, sans excuse, Bière, Jorat, Moudon, Payerne, Gros de Vaud.

Le président central, M. Mayor, donna pour débiter quelques renseignements sur l'activité du comité en 1930 en mentionnant particulièrement les dimanches qui ont abouti à l'adoption d'une « Marque de la Romande ». Aucune Section n'ayant voulu se charger d'organiser la participation au Comptoir de Lausanne, le comité a chargé MM. Grandchamp et Thiébaud de faire le nécessaire et grâce à leur dévouement la chose a pu être menée à bien quoiqu'un déficit de fr. 560 environ ait dû être enregistré. Mais il comporte l'acquisition de matériel qui restera acquis une fois pour toutes, et sera couvert à l'aide d'un subside fédéral. La Section du Jura-Nord a essaimé vu la grande dissémination de ses membres et a donné naissance, après plébiscite avec 198 oui contre 12 non, à la nouvelle Section de « l'Ajoie et Saut du Doubs ». Cette dernière sera la bienvenue au sein de la Romande et les présidents sont unanimes à proposer aux délégués son acceptation. M. Mayor se plaint une fois de plus de la négligence de presque tous les présidents qui n'envoient aucun rapport annuel sur l'activité de leur Section, si bien qu'il lui est impossible d'établir en temps voulu son propre rapport, de manière à ce que ce dernier puisse être publié avant la séance des délégués, comme certains présidents le demandent chaque année. Pour tâcher de parer à cette négligence, les présidents adoptent comme date ultime pour l'envoi des rapports le 31 décembre de l'année courante. Puis une longue discussion s'ouvre à propos de la réclame pour la vente du miel, des bocaux, de la bande de garantie et de l'éternelle fixation du prix du miel par le comité. Pour les bocaux et la bande de garantie, la question se termine par le renvoi au comité qui agira après avoir fait des expériences concluantes. M. Perret désire que la bande de garantie soit également utilisable pour des boîtes et non seulement pour des bocaux. M. Grandchamp dans son rapport sur le Comptoir de Lausanne relève que la marque de la Romande a été particulièrement remarquée et il croit que l'idée est maintenant lancée. Le projet de budget pour 1931, lequel prévoit fr. 23,655 aux recettes et fr. 27,050

aux dépenses, soit un déficit de fr. 3,395, est adopté sans discussion et l'assemblée des délégués, dont le comité fixera la date pour février 1931, en fera certainement de même.

A propos de vente et de réclame il est déféré au vœu de M. l'abbé Gapany, lequel demande que les articles publiés dans les grands quotidiens soient également mis à disposition des petits journaux locaux. Et tout ceci fait tout naturellement ressortir la question du contrôle et du prix du miel. Neuchâtel, par la voix de M. Haesler, voudrait que tout apiculteur ayant fait contrôler son miel s'engage par écrit à ne pas vendre en-dessous du prix fixé. Tous les arguments déjà cités depuis des années reprennent un nouvel essor sans pour autant avancer la question et culminent dans l'idée de MM. Béguin et Perret que la concurrence individuelle ne doit pas être admise et doit être remplacée par une uniformisation du prix pour toute la Suisse romande du moment que nous possédons une marque. A ce moment une lueur de clarté est projetée dans les débats par M. Conod qui insiste pour qu'une distinction soit faite entre miel contrôlé et miel non contrôlé ; le comité de la Romande ne pouvant prendre des décisions que pour le miel porteur de sa marque. Finalement après une longue discussion aucune résolution n'est prise et M. Mayor résume ces longs débats en proposant de soumettre à l'assemblée des délégués les deux demandes suivantes : 1<sup>o</sup> le comité réuni aux présidents des Fédérations, doit-il fixer le prix officiel du miel contrôlé ; 2<sup>o</sup> si oui, doit-il exiger des apiculteurs une promesse signée de ne pas baisser le prix fixé.

Aucune votation n'est faite à ce sujet. On entend encore quelques explications de M. Gisiger sur la plainte de quelques apiculteurs Suisses alémaniques qui, ne parlant pas le français, trouvent vexatoire l'obligation de l'abonnement au *Bulletin* qu'ils ne peuvent lire. Des remerciements sont adressés par M. Loup au comité pour son activité, la séance officielle est close à 5 heures.

Le secrétaire : *Dr E. R.*

---

## TRAITEMENT DE L'ACARIOSE

---

Si les résultats constatés l'hiver dernier par l'application du remède de Frow ont été excellents, ils ont cependant montré que l'efficacité du traitement n'est pas absolue. Quelques récives ont en effet été constatées, de plus, certaines ruches traitées en 1928, et non en 1929 parce qu'elles paraissaient indemnes, ont de nouveau montré une infection cette année, infection légère, hâtons-nous de le dire.

Enfin, des colonies appartenant à des ruchers autrefois atteints et qu'on croyait assainis ont également présenté des acares.

Il résulte de ces observations : 1° Que non seulement toutes les ruches d'un rucher contaminé, mais tous les ruchers d'une localité atteinte d'acariose doivent être considérés comme suspects ; 2° Que dix analyses négatives ne suffisent pas pour pouvoir affirmer qu'un rucher autrefois contaminé est assaini ; 3° Que le traitement de Frow doit être appliqué plusieurs années de suite pour débarrasser un rucher du parasite.

Les dispositions légales actuelles ne permettent pas de traiter officiellement tous les ruchers des régions suspectes, mais les apiculteurs ont le plus grand intérêt à opérer eux-mêmes ce traitement comme les vigneronns traitent leurs vignes. Le remède est peu coûteux, mais le pillage est toujours à craindre ; c'est pourquoi l'application du remède doit être faite par un temps froid : décembre semble être le moment le plus favorable. Les inspecteurs des ruchers donneront, nous en sommes certain, tous les renseignements nécessaires.

*J. Magnenat.*

---

**UNE STATION D'ESSAI POUR L'ACARIOSE  
DANS LE SEELAND BERNOIS  
ET DE QUELQUES RÉSULTATS QUI Y ONT ÉTÉ OBTENUS**

*par le Dr O. Morgenthaler*

(Liebefeld, Berne. Direction : M. le prof. Dr Burri).

---

Au sud de Bienne, après la vaste étendue de terrains d'alluvions occupant l'ancien lit de l'Aar, se dresse la colline du Jensberg au pied de laquelle se trouve le village de *Studen*. Cette localité, connue surtout des archéologues, était dominée au temps des Romains par la grande colonie de *Petinexce* point d'appui très sérieux entre Avenches et Soleure, sur la route stratégique qui reliait l'Italie au Rhin par la Suisse occidentale. De nombreuses trouvailles et des restes assez bien conservés rappellent encore actuellement l'époque romaine, surtout sur le versant est de la colline où M. *Geissbühler* s'occupe de jardinage et d'apiculture. Dans le but de protéger les anciennes murailles et pour ne pas compliquer ultérieurement des fouilles éventuelles, une servitude interdisant toute nouvelle construction sur la propriété Geissbühler a été établie. Ceci pour expliquer pourquoi les colonies de M. Geissbühler, ne sont pas réunies, comme c'est l'usage

dans la contrée, dans un pavillon, mais réparties par groupes ou isolément dans tout le domaine dans des ruches Dadant.

L'acariose ayant été constatée aussi bien à Studen que dans les localités voisines de Worben et Brügg, le rucher Geissbühler fut soumis à un sérieux examen microscopique. Au printemps de 1928 et de 1929 toutes les colonies furent examinées chaque fois à deux reprises sans que l'on retrouvât des acares. Ce n'est qu'en février 1930 que le prélèvement d'échantillons pour la cinquième fois démontra la présence d'acares dans trois colonies. La proximité de Berne et d'autres circonstances favorables nous engagèrent à proposer le rucher Geissbühler comme rucher d'essai pour l'étude de l'acariose. Grâce à la prévenance de la Direction du Département cantonal de l'agriculture et du vétérinaire cantonal qui donnèrent leur adhésion et fournirent les fonds nécessaires, notre proposition fut adoptée et mise à exécution d'accord avec les sociétés d'apiculture du Seeland et d'Aarberg.

Etant donné que depuis huit ans les prélèvements faits dans cette contrée qui est l'extrême limite de l'invasion de l'acariose venue des foyers voisins de la Suisse romande ont été positifs quant à leur résultat, il semblerait illogique et dangereux d'y établir justement une station d'essais. Jusqu'à ce jour aucun foyer d'acariose a été découvert à l'est du Seeland et c'est pour cette raison que dans cette contrée limitrophe la lutte a été poursuivie de 1927 à 1929 par les moyens les plus radicaux. A Brügg, Worben et Studen tous les ruchers, même s'ils ne présentaient que quelques colonies atteintes, furent détruits par le soufre. Et pourtant en 1930 l'établissement d'une station d'essai obtint l'assentiment de tous et pourquoi donc ? Cela tient à ce que les conditions de traitement ont radicalement changé depuis l'emploi de remèdes qui, jusqu'à présent, ont donné de tels résultats favorables que la crainte qu'inspirait l'acariose a beaucoup diminué à mesure qu'augmentait la confiance dans le remède de *Frow*. Toutefois dans tous les cercles intéressés reste la ferme volonté de non seulement endiguer la maladie, mais de l'extirper complètement et cela non plus au moyen de la brutale destruction des colonies mais au moyen de remèdes curatifs.

J'espère pouvoir une autre fois prouver par nos procès-verbaux que, malgré quelques insuccès, la confiance dans le traitement médicamenteux est complètement justifiée. A ce point de vue les essais entrepris au rucher Geissbühler ne sont pas encore des plus probants, car le traitement d'après *Frow* ne semble donner un plein résultat qu'appliqué à la fin de l'automne. Les colonies ont été traitées cette année en octobre et les résultats ne seront naturellement apparents que l'été prochain. Au mois de mars 1930 déjà nous avons

traité avec le Frow les colonies Geissbühler à trois reprises différentes avec chaque fois trois centimètres cubes sans pouvoir enrayer la marche de l'épidémie, car en septembre il y avait déjà 16 colonies en partie très fortement infectées. Un essai fait au laboratoire quant à l'action des remèdes n'a pas donné de résultat satisfaisant à ce jour vu la grande sensibilité envers les vapeurs toxiques des abeilles enfermées, par contre un petit essai entrepris à l'air libre avec quatre colonies accuse nettement une influence spécifique avec le remède de Frow et les vapeurs sulfureuses de Rennie. Pour la compréhension du tableau suivant, nous dirons que la colonie N° 25 est composée d'un essaim de 3 kg. provenant du N° 30, la colonie 29 un essaim secondaire de 1,5 kg. du même N° 30.

Le 11 août le N° 9 fut traité au moyen de vapeurs sulfureuses et le N° 39 sept fois avec 2 cc. de la solution de *Frow* (voir pour ces remèdes le N° de novembre 1929 de la *Schweiz. Bienenzeitung*). Les colonies 25 et 30 ne furent soumises à aucun traitement et servirent de témoins. En vue d'un contrôle plus exact de l'effet curatif on mit dans chaque colonie, le 2 septembre, 100 jeunes abeilles marquées, qui venaient d'éclorre au rucher du Liebefeld. L'examen de ces dernières, le 17 septembre, démontra une concordance étonnante du degré d'infection avec les abeilles primitives de ces colonies. La marche de l'infection fut la suivante :

	14. II.	3. III.	10. IV.	11. VI.	8. VIII.	11. VIII.	17. IX.		
N° 9	20 %	35 %	15 %	40 %	50 %	soufre	30 %	12 %	
N° 30	20 %	25 %	25 %	75 %	96 %	non traitée	25 %	91 %	
N° 25	—	—	—	45 %	85 %	non traitée	100 %	96 %	
N° 39	—	—	—	65 %	70 %	Frow	20 %	20 %	

Au moyen des remèdes l'infection dans les deux colonies traitées a été respectivement ramenée de 50 et 70 % à 30 et 20 %, c'est-à-dire à un degré qui ne se manifeste pas extérieurement et qui ne présente aucun danger pour l'hivernage des colonies. Par contre les deux colonies témoins atteignirent une infection de 95 et 100 % et lors de la visite du 27 octobre nous trouvâmes la colonie 30 morte et la 25 en train de périr, alors que les colonies 9 et 39 étaient très populeuses et à première vue semblaient tout à fait normales. Nous croyons pouvoir admettre, sur la base de cette observation et d'autres, que le traitement pendant l'été est capable de restreindre l'infection mais ne peut pas la supprimer totalement.

A part cela le rucher Geissbühler nous sert également pour élucider quelques autres questions en rapport avec l'étude et le traitement de l'acariose. Je ne saurais assez remercier M. *Meier*, à Lyss,

inspecteur des abeilles pour le Seeland, et M. Geissbühler, propriétaire du rucher, pour l'aide efficace qu'ils me témoignèrent. Inutile de dire que pour les travaux faits au laboratoire du Liebefeld tout le personnel de sa Section apicole me fut d'un grand secours ; je remercie tout spécialement M. A. Brügger qui n'a pas marqué moins de 2500 abeilles, les a enregistrées et s'est encore occupé de divers travaux. Les résultats obtenus ne seront que brièvement relatés ici vu que je me réserve de les publier plus en détails avec preuves à l'appui par ailleurs.

(A suivre.)

Le traducteur : Dr E. R.

---

## L'APICULTURE AU XI<sup>e</sup> COMPTOIR SUISSE

---

L'assemblée des présidents des Sections composant la Romande a donné comme instructions au comité de créer une marque des miels, une bande de contrôle à fixer sur les bocaux de vente et un modèle de bocaux. L'assemblée des délégués a confirmé ces instructions, a chargé le comité d'organiser une exposition au Comptoir suisse, si possible avec la collaboration des Fédérations cantonales, et a inscrit au budget pour 1930 un poste de publicité.

Donnant suite à cette mission, le comité de la Romande a ouvert un concours et désigné un jury. Une marque et une bande de contrôle ont été adoptés. La marque et la bande de contrôle ont été déposés à Berne et admis par le contrôle fédéral des brevets, leur donnant ainsi valeur légale. Les Fédérations ayant décliné la responsabilité d'une exposition, la Romande a été amenée à envisager sa participation directe au XI<sup>me</sup> Comptoir. C'est pourquoi un stand de la Société romande d'apiculture a été installé, faisant d'ailleurs suite aux efforts de la Fédération vaudoise en 1929.

Le comité de la Romande a chargé le président de la Section de Lausanne, parce que sur place, de s'occuper des mesures d'exécution. Ce délégué a donc pris inscription au XI<sup>me</sup> Comptoir au nom de la Romande et s'est adressé à un décorateur spécialiste pour l'arrangement du stand. M. Kraeuter, décorateur à l'Innovation, s'est chargé de la maquette et de l'installation du stand.

L'idée générale était la mise en évidence de la marque et de la bande de contrôle. L'attention du visiteur devait être attirée par une statistique montrant l'importance économique de l'apiculture et par un tableau faisant ressortir le rôle capital de la fécondation croisée des arbres fruitiers par les abeilles. M. Magnenat a fourni les données

statistiques d'après renseignements obtenus du Secrétariat de l'Union suisse des paysans, et d'après les recherches du Dr Fr. Kobel, de Waedenschwil, l'illustration de l'activité de l'abeille dans les vergers, au printemps.

Le stand présentait donc un agrandissement en couleur de la marque ; de chaque côté un tableau de statistique, avec quelques chiffres choisis, très éloquents et un tableau montrant deux arbres : l'un où les abeilles avaient pu accomplir leur bienfaisant travail, chargé de



L'exposition de la « Romande » au Comptoir Suisse de 1930.

52 fruits produits de 400 fleurs et un autre arbre mis à l'abri des visites de l'insecte, où 6 fruits seulement avaient pu se former sur le même nombre de 400 fleurs. Cent bocaux de miel portant la bande de contrôle étaient disposés sur des tablettes, sur divers supports et jusque sur un gazon artificiel couvrant le fond du stand. Une affiche donnait l'adresse de l'Office romand du miel. Le stand, bleu et or, attirait le regard de façon vive et pourtant harmonieuse.

La surveillance du stand a été assurée par les membres du comité de la Section de Lausanne : MM. Aebi, Chabanel, Jaquier, Grandchamp et par M. Magnenat. Ils ont eu à répondre à une quantité de questions de toute sorte, faites par les visiteurs ; ils ont distribué des buvards-réclame, dont le texte avait été admis par le comité et qui sortaient des presses de notre collaborateur, M. Haesler, ainsi qu'un Almanach agricole, édité par la maison Attinger, de Neuchâtel. Le dernier jour du Comptoir, le miel exposé a été vendu.

Il est regrettable que l'aspect des miels exposés ait été trop uniforme. Il y a avait trop peu de variété de teintes : quelques flacons de miel de printemps, déjà cristallisé et tout le reste de miel d'été très foncé. D'autre part, la bande de contrôle est un peu large, elle s'applique avec trop de difficulté ; elle devra être exactement adaptée au bocal. Il faut en prévoir de deux longueurs, peut-être de deux largeurs et surtout, le poids doit être indiqué sur chaque bande pour que celle de 500 gr. ne puisse être placée sur des bocaux de un kilo.

Quel résultat peut-être escompté de cette participation au XI<sup>me</sup> Comptoir. L'attention de beaucoup de visiteurs, consommateurs et négociants a été attirée sur la marque des miels. L'idée est lancée que pour avoir la garantie d'obtenir un miel suisse véritable et contrôlé, il faut exiger la marque, tout comme pour avoir un vin authentique, il faut une certaine étiquette et un bouchon timbré. Beaucoup d'apiculteurs auront compris qu'une des conditions de vente à un prix raisonnable de leur récolte est le contrôle du miel. Il faudra bien des efforts des comités de la Romande, des Fédérations et des Sections pour arriver à un mouvement général. Il faudra obtenir de l'acheteur que pour le prix fort qu'il paie, il exige la garantie de qualité. La participation au Comptoir ne doit pas rester un fait isolé, mais se continuer d'année en année, quitte à examiner si, dans le cas de récolte abondante, le stand de la Romande ne pourrait pas faire office de courtier.

L'effort de la Romande n'a d'ailleurs pas été isolé cette année : la Section du Gros-de-Vaud (président M. Piot) a organisé de son côté un stand de vente, très bien installé, dans la halle de l'Agriculture, auquel ont été renvoyés les visiteurs qui désiraient emporter du miel du Comptoir. Il faut souhaiter que l'initiative courageuse du Gros-de-Vaud soit continuée ou ait des imitateurs et que les constructeurs de matériel apicole marquent aussi leurs places au Comptoir.

Dans le stand du Gros-de-Vaud, M. Burdet, à Rueyres, exposait deux types de sa ruche « Lumière », dont l'un avec sous-sol claustrant. Des expériences sont en cours, toute appréciation serait pré-

maturée. Attendons les résultats pour juger de cette idée. Ce qu'on peut dire, c'est que M. Burdet, qui a présenté l'année dernière au concours de la Vaudoise un extracteur vertical de sa construction est un chercheur et que ses essais méritent d'être entourés de sympathie.

MM. Birchmeier & C<sup>ie</sup>, à Kuntlen (Argovie) exposaient dans la même halle toute sorte d'ustensiles en fer-blanc utiles à l'exploitation apicole, d'une bienfaisance parfaite à laquelle ils nous ont habitués. Il y avait entre autres deux remarquables extracteurs du système radial, l'un, pour 24 cadres, mu par un moteur, l'autre à main, pour 16 cadres. Il est certain que cette nouvelle disposition des cadres dans l'extracteur est un perfectionnement, qui a pour lui l'avenir dans les exploitations un peu considérable.

Enfin, M. A. Delacrétaz, à Echallens, exposait en plein air, dans un endroit trop écarté, des ruches de sa fabrication.

Tout ce qui sera fait pour perfectionner nos moyens de production, pour faciliter la vente et encourager la consommation de notre excellent miel suisse est œuvre utile.

L'exposition de la Romande est une preuve de l'activité de son comité, de son désir de faire prospérer une branche intéressante de notre économie nationale et aussi de sa confiance dans l'esprit de solidarité des apiculteurs de nos cantons.

A. G.

---

## QUELQUES CHIFFRES INTÉRESSANTS

(SUITE)

---

Mais revenons à la question de temps. En trois minutes, avons-nous dit, l'abeille remplit son réservoir mellifère. Cela suppose qu'elle suce sans interruption. Or, il n'en va pas ainsi en réalité. Peu d'amphores florales, aucune même ne renferme ce que peut contenir le jabot : il faut donc courir de l'une à l'autre. Ce n'est pas exagérer que de supposer que deux minutes sont nécessaires à ces va-et-vient. Encore faut-il que les fleurs soient rapprochées. Au lieu de trois minutes, temps requis pour remplir le petit réservoir stomacal, mettons-en donc cinq. Si nous ajoutons cinq autres minutes exigées pour l'aller et le retour, nous verrons qu'en 10 minutes, un quart d'heure au plus, l'abeille peut faire une excursion assez lointaine et revenir les mains pleines à la maison.

La pauvre petite a besoin de repos. Pas plus que nous, elle n'est infatigable. Le va-et-vient de la ruche est continu pendant la journée ; mais ce ne sont pas toujours les mêmes ouvrières qui rentrent

et qui sortent ; les équipes se remplacent à la dure besogne. Celles qui ont travaillé le matin montent le soir au haut de la ruche et se reposent, pendant que des troupes fraîches leur succèdent. Combien une même ouvrière peut-elle faire de voyages en un jour, sans nuire à sa santé ? Cela dépend de la distance, cela dépend de l'abondance de la récolte, cela dépend de la force physique ou morale de l'ouvrière, car toutes n'ont ni la même force, ni la même énergie ; comme parmi les humains et les animaux, il y a, chez les abeilles, les courageux et les paresseux, les malingres et les forts, les vigilants et les étiolés. En marquant d'un signe une butineuse, on a constaté quelquefois vingt voyages en un seul jour. C'est un maximum. En général, on admet comme moyenne, six sorties par jour : six multipliés par six (chiffre de l'apport utile) donnent 36 milligrammes — c'est là ce que l'abeille peut récolter moyennement en ses dix ou douze heures de travail.

Comme elle passe à peu près trente jours de son existence aux champs floraux, il suit que, pendant tout le cours de sa longue vie, elle est capable d'amasser la forte quantité de 1,080 ( $36 \times 30 = 1,080$ ) milligrammes de miel, soit à peu près exactement 1 gramme. Et lorsque je lèche, en deux tours de langue, une tartine de 50 grammes, je consomme donc, en un instant, le fruit des labeurs de 50 vies d'abeilles !

Ne nous arrêtons pas en si beau chemin. Après avoir mis en chiffres la valeur productrice d'une abeille, faisons de même pour celle de la ruche tout entière. Il n'est pas rare, avec les méthodes de l'apiculture modernes, d'avoir des colonies de 80 à 100 mille ouvrières ; prenons la bonne moyenne de 50,000, pour ne rien exagérer. De ces cinquante mille, le tiers environ est immobilisé par les travaux intérieurs, élevage, production de la cire, construction des gâteaux, police, etc. ; les deux tiers seulement peuvent faire campagne. Mettons donc 20,000 ouvrières gardant la maison, et 30,000 courant les champs. Ces 30,000, avons-nous dit, feront chacune une moyenne de six courses par jour et apporteront 6 milligrammes par course, 36 milligrammes au bout de la journée. Avec 30,000 voyageuses, cela fera 30,000 fois plus, soit 1,080,000 milligrammes, c'est-à-dire un fort kilo. Rappelez-vous que ceci est l'apport net en bon et beau miel ; l'apport brut étant quadruple, avons-nous dit, soit de 4 kg.

Vous voyez que nos chiffres commencent à prendre de l'embonpoint. Une ruche qui rentre chaque jour une moisson de 4 kilos ! C'est bien là qu'on voit que les petits ruisseaux font les grandes rivières ! Et notez que cette récolte brute de 4 kg. est une moyenne très ordinaire. Les apiculteurs modernes, gens entendus, ont tou-

jours une bascule sous une de leurs ruches ; ils pèsent le matin, avant le départ des ouvrières ; ils pèsent le soir, après leur rentrée, et ils ont trouvé quelquefois 10, 12 kilos, et même plus, de différence. En un jour, la ruche avait augmenté en poids de 12 kg. : c'était le total des apports, ce qui représente  $12 : 4 = 3$  kg. de miel mûr. Ces journées fécondes sont rares, mais elles existent ; en tous cas, la cueillette du kilo net est tout à fait ordinaire.

Patience maintenant, nous sommes presque au bout de notre numération. Dites-moi seulement combien vous supposez qu'une ruchée puisse avoir de jours ouvrables pendant la belle saison. En hiver, c'est le repos, c'est le sommeil ; mais depuis que les frimas ont fait place aux douces haleines printanières jusqu'à la chute des feuilles, c'est presque toujours temps de vendange et de moisson pour l'abeille ; son champ de vigne, c'est la fleur ; son froment, c'est le nectar. Or, n'avez-vous pas souvent admiré l'échelonnement floral de la nature ? Toutes les corolles n'éclosent pas en même temps ; il y a les précoces, comme l'airelle, le saule, que le premier zéphyr fait épanouir ; puis viennent les sainfoins, les scabieuses, les framboisiers ; après celle-ci se montrent les ronces, les trèfles blancs, le sarrasin, les tilleuls, les châtaigniers ; enfin, après que tous ces boutons se sont fermés, la tardive bruyère, le lierre mural se décidera à paraître. Bref, il y a des localités où les fleurs se succèdent sans interruption depuis le printemps jusqu'à la fin de l'été ; cela fait trois mois de temps au moins propices à la moisson mellifère. Tous les pays ne sont pas ainsi partagés, et, au lieu d'avoir une miellée modeste, mais continue, il en est qui jouissent de torrentielles coulées de nectar remplaçant par leur importance leur peu de durée. Tels sont les pays du sainfoin, par exemple. Il y a donc égalité de fortune entre les uns et les autres, et c'est sans erreur qu'on peut supposer à tous une miellée de deux mois (nous retranchons un mois pour les jours imprévus de mauvais temps) donnant un kilo par jour de produit utile dans une ruche de 50,000 ouvrières. Pour toute la saison cela fera 60 kilos, dont nous retranchons la moitié employée aux besoins domestiques de la colonie ou réservée pour l'hivernage. Les 30 kilos restant seront un surplus que l'apiculteur s'appropriera.

*(A suivre.)*

*Apiphile.*

## ECHOS DE PARTOUT

### Une bonne réponse.

Question : Je ne lis aucun journal apicole ; lorsque, par hasard, il m'en arrive un, je le mets de côté et il y reste pendant des années. Que pensez-vous de cette habitude ?

Réponse : Votre méthode est certainement très simple, et c'est peut-être celle qui vous convient le mieux. Il existe, en effet, trois sortes d'apiculteurs : Ceux qui connaissent tout et n'ont pas besoin d'apprendre autre chose ; ceux qui savent quelque chose et désirent en savoir davantage ; enfin, ceux qui ne savent rien du tout et qui ne désirent pas apprendre quoi que ce soit. Nous ignorons si vous appartenez à la première ou à la troisième classe, mais les journaux apicoles sont destinés aux apiculteurs de la seconde.

*Apicoltore Moderno.*

### Chez nos Confédérés.

Lors de leur assemblée de Lucerne, les délégués de la Société des Amis des abeilles ont voté une modification des statuts permettant au Comité central de réunir à leurs voisines les Sections qui, par suite de la diminution de leur effectif, sont dans l'impossibilité de travailler utilement.

Dans la même assemblée, un délégué ayant présenté une réclamation au sujet du refus par la rédaction d'un article concernant une nouvelle ruche (encore ?), le président, Dr Leuenberger, répondit ce qui suit : « Le Comité central est convaincu d'agir dans l'intérêt de la grande majorité des abonnés en excluant du journal les articles concernant les nouvelles inventions n'ayant pas fait leurs preuves et souvent futiles qui, ces derniers temps, sortent de terre comme des champignons. Un spécialiste examinera, avec un esprit critique, toutes ces nouveautés dans le journal. Nous n'avons donc pas peur de ces nouvelles ruches, mais nous pensons que la place dont nous disposons dans la *Blaue* est trop précieuse pour être consacrée à de telles futilités. Nous faisons d'ailleurs notre possible pour que les inventeurs et les fabricants n'induisent pas en erreur les débutants par des prétentions inexactes ».

### Des abeilles franchissent cinq kilomètres.

M. J. Schildknecht, à Nesslerau, St-Gall, communique à la *Blaue* une curieuse observation faite par lui le 5 juillet dernier. Il avait ce jour-là, à l'aube, conduit cinq colonies à la montagne. De retour chez

lui vers midi, il a constaté que des groupes importants d'abeilles tourbillonnaient sur l'emplacement de chacune des ruches emmenées. Pour diverses raisons, ces abeilles ne pouvaient provenir que des ruches emmenées le matin.

La distance à vol d'oiseau entre l'emplacement temporaire et celui du rucher est d'une lieue environ ; la différence d'altitude n'est guère que de 300 mètres, mais il existe, entre les deux endroits, une montagne de 1500 à 1600 mètres. Les abeilles peuvent aussi être revenues en descendant une vallée étroite, perpendiculaire à celle de la Thur, et s'ouvrant à trois quarts de lieue en-dessus du rucher stable.

L'observation de M. Schildknecht est un exemple remarquable du sens de l'orientation chez les abeilles ; elle ne signifie pas que ces insectes aillent butiner à cinq kilomètres de leur ruche en franchissant une montagne de 1600 mètres, mais elle explique un peu pourquoi il est si difficile de conserver pure une race quelconque.

#### Il y a encore des juces à... Heidelberg.

Le Tribunal supérieur de Heidelberg s'est occupé, le 7 mai dernier, d'un cas d'empoisonnement d'abeilles par des solutions arsénicales. En aspergeant les arbres d'une forêt pour combattre une invasion de chenilles, un propriétaire avait causé la mort des abeilles des environs, et les apiculteurs lésés demandaient une indemnité.

Le propriétaire fit valoir que les chenilles causaient dans sa forêt des dommages insupportables ; qu'il était libre de faire ou de ne pas faire ce que bon lui semblait dans sa propriété ; au surplus, il avait avisé les apiculteurs, comme les cueilleurs de petits fruits, que l'accès à son bois était dangereux. Le tribunal n'a pas admis ces raisons et a déclaré que le propriétaire était civilement responsable des dommages subis par les apiculteurs.

*J. Magnenat.*

---

## DES RUCHES A FOND INCLINÉ — LEURS AVANTAGES RUCHES ÉCLAIRÉES

---

C'est avec plaisir que nous apprenons par le dernier *Bulletin* l'innovation pratique, œuvre de M. *Heyraud*, soit un fond incliné mobile adaptable à tout genre de ruches.

L'idée est certainement des meilleures et nous pouvons l'affirmer sans crainte, vu notre expérience personnelle depuis 1916, année en laquelle nous remplaçâmes tous les fonds plats de nos ruches *Dadant-Blatt* (au nombre de 87) par des fonds mobiles à plans inclinés et chambre à air.

Considérant cela comme une simple adaptation à du vieux matériel, lors de notre *relation sur le Bulletin et l'Agenda apicole romand de l'année 1923*, nous nous bornions à décrire avec croquis à l'appui une ruche Dadant conçue à neuf, avec fond à parois inclinées comme ci-dessus *mais bâtie d'une seule pièce avec le corps de ruche*. Nous mêmes à l'occasion détails et croquis à disposition des lecteurs du *Bulletin* mettant ainsi l'idée dans le domaine public, libre à quiconque de l'adopter en tout ou en partie, n'ayant pas cru opportun d'en tirer un brevet.

Cela nous fait plaisir de voir que d'autres apiculteurs entrent résolument dans ce même genre de vue. Qu'il nous soit permis toutefois d'exprimer en toute franchise notre opinion désintéressée à ce sujet. Le fond incliné Heyraud diffère du nôtre *par la mobilité*, non seulement du fond, *mais des plans inclinés eux-mêmes*. Le but en serait de pouvoir établir ou éliminer à volonté la chambre à air sous les cadres. D'après la pensée de l'inventeur, plans inclinés et entrée centrale sous la ruche ne devraient être utilisés qu'en hiver, ainsi, on cite, à *titre d'avantage*, la possibilité de : « Suppression de la chambre à air tempéré qui devient une nullité au printemps lorsque les abeilles ont repris leurs travaux et impossibilité de construire sous les cadres... ». Or, en ce faisant *on se priverait bien à tort d'une des plus grandes ressources qu'offre l'invention elle-même* et ce serait grand dommage.

Qu'il nous soit permis de démontrer l'opportunité du contraire et cela en nous basant, pas sur des théories, mais sur notre pratique personnelle de plusieurs années d'apiculture avec rucher de production et d'élevage.

*La crainte de bâtisses sous les cadres est excessive* et pratiquement l'inconvénient est nul ou presque. Au pis aller, lorsque par suite de la nonchalance de l'apiculteur, les hausses sont mises par trop en retard, ces constructions indésirables se borneront en tout à la surface d'un cadre de hausse. Et cela aura rendu en échange moins probable la sortie intempestive d'un essaim, d'où bénéfice au lieu d'un inconvénient et débris de cire toujours utilisables pour la fonte. Mais encore ces constructions sont l'exception, le pis aller, et non la règle ; en conditions normales, les abeilles préfèrent toujours bâtir en zone chaude au-dessus des cadres du nid et non en dessous où règne une température plus basse.

L'existence d'une chambre vide triangulaire tempérée sous les cadres du nid est de très grande importance en été comme en hiver ; on s'en rend compte aisément lorsqu'on soulève un cadre du nid, en période de forte chaleur surtout, et qu'on trouve suspendues sous

l'arête inférieure de lourdes grappes d'abeilles cirières ou en repos, grappes se terminant en pointe exactement sous le centre des cadres là où s'ouvre le trou de vol de ce genre de fond. Logement idéal celui-là pour les abeilles d'une population par moment exubérante mais très utile plus tard, qui sans cela envahirait cadres et ruelles, produisant de fâcheux encombrements, un surcroît de malaise général qui culminerait fatalement par la sortie d'un essaim non désirable.

En été surtout il importe que les abeilles puissent utiliser au maximum les cadres du nid pour la ponte, or avec le fond plat usuel cela n'est possible que d'une façon très imparfaite, même en allongeant le trou de vol et en soulevant le corps de ruche avec des cales. L'aération n'est normale et profitable qu'avec l'entrée placée sous le centre des cadres. Il y aura toujours sans cela des parties des cadres trop exposées — au printemps surtout — et d'autres pas assez. A cause du mauvais groupement des abeilles (gênées par la présence du fond à proximité du bas des cadres) les angles inférieurs s'en trouvent mal aérés, mal réchauffés, inutilisés ou presque en bien des saisons, au lieu d'être partie intégrante du nid à couvain.

Inconvénients ceux-là qui tous pourraient être évités *en laissant à demeure* — comme nous le faisons du reste — *le fond à plan incliné au lieu de songer à le supprimer à certaine époque de l'année.*

Ceux qui en essayeront n'auront pas à s'en plaindre, nous le leur garantissons d'une façon absolue. Rien de plus facile d'ailleurs que de rendre fixes les plans inclinés, l'innovation n'en serait que plus solide et plus économique, il en résulterait quelque chose de très ressemblant à ce que nous employons depuis bien des années avec joie et profit.

\* \* \*

Puisque nous tenons la plume, que l'on nous permette de dire nous aussi, un petit mot au sujet de l'événement apicole le plus important du jour : « *la ruche éclairée* ». Qu'il ne soit pas dit qu'ici, au *Tessin*, on fait sourde oreille aux appels du progrès.

A ceux qui prétendent *que l'abeille rechercherait par nature un gîte obscur*, nous croyons devoir rappeler « *l'âge de l'homme des cavernes* ». Quels seraient les humains qui voudraient y retourner de nos jours ? Elles ont pourtant été notre demeure jadis ! Pourrait-on raisonnablement en conclure que l'homme, par sa nature, était né pour y demeurer éternellement ? Selon nous, il doit en être de même pour les abeilles, si non dès la première génération, certainement dès la suivante (celles des abeilles nées dans une ruche éclairée) elles doivent s'y trouver à leur aise.

Les générations se suivent, et les habitudes se modifient chez les abeilles avec un rythme bien plus accéléré que chez les hommes. Nous devons nous méfier de notre tendance conservatrice à l'excès, en un monde où l'évolution ne connaît point d'arrêt !

Quelle ironie que de penser que l'abeille, insecte fait pour la lumière, puisse désirer d'en être privée dans son logis.

De nos jours où l'on voit triompher les cures naturelles de tout genre, *les bains d'air et de soleil*, qui donnent vigueur et santé à notre organisme, comment pourrait-on en penser autrement au sujet d'un insecte ailé, apte à s'élancer dans les vastes horizons de lumière ? Dans un climat rude en hiver, comme le nôtre, les abeilles recherchent de nécessité lors de l'essaimage *un endroit à l'abri des intempéries*, ce n'est pas de leur faute si elles n'en trouvent que d'obscurs.

S'il est bon en toute circonstance de laisser faire les abeilles, nous bornant à les observer et en déduire la vraie nature de leurs besoins, il est toutefois essentiel que le matériel que nous leur destinons — surtout dans les cas d'expérimentation — *soit approprié au but et convenablement disposé.*

L'emploi d'une *cloche à melons* par exemple — si grande soit-elle — serait de nature à donner naissance à *des jugements erronés en fait de prédilection des abeilles.* Probablement M. le comte de Rilly ne voudrait, pas plus que ses abeilles, d'un logis en verre, il se limiterait sans doute à désirer des ouvertures normales (fenêtres) judicieusement étendues. Il est notoire que les abeilles *ne sauraient se grouper en chaîne sur du verre* (ce qui explique l'abandon des rayons extérieurs), elles y seraient mal à l'aise en été et périraient infailliblement en hiver. Au contraire, groupées sur une paroi en bois *elles ne se trouvent nullement dérangées par l'entrée de la lumière et même de rayons solaires par les côtés* (ruelles des cadres disposés à froid). Elles se montrent même enchantées de pouvoir sans danger venir s'y réchauffer à tour de rôle et y faire leur toilette complète, lors d'un chaud après-midi de janvier. Mais pour cela la ruche doit être pourvue de *doubles vitrages avec chambre à air intermédiaire.*

Avec leur emploi on acquiert la preuve absolue que *les abeilles s'y trouvent à leur aise en toute saison*, même sans volet de clôture (au Tessin du moins) car, s'il en était autrement les abeilles auraient bien vite fait de badigeonner la surface éclairée avec une bonne couche de propolis, ce qu'elles se gardent bien de faire. Chose remarquable, les vitrages sont conservés bien propres et luisants comme le ferait la plus soigneuse des ménagères. Pas la moindre attache de cire ou de moisissure à voir sur les vitres, désirant conserver dans sa plénitude l'avantage d'une source lumineuse qu'elles savent apprécier à sa juste

valeur. Les expériences faites avec *un simple carreau*, comme il a été relaté sur le *Bulletin* sont à rejeter. En pareil cas les abeilles propolisent le carreau pour en atténuer l'inconvénient et de nécessité en fuient le voisinage et en écartent leur nid.

A propos de la relation de M. *Pollard* sur l'*American Bee Journal*, nous dirons que s'il est opportun d'aller doucement dans l'adaptation des innovations du genre de la ruche éclairée, il est par contre d'autant plus fâcheux de lancer *des conclusions pessimistes par trop hâtives* à la suite d'*essais d'une seule année* avec des abeilles importées, mêlées, transvasées avec un traitement hâtif de genre commercial et lucratifs, conditions toutes qui s'éloignent par trop des termes de garantie d'une expérimentation véritable qui *puisse servir de base sérieuse pour l'apiculture*.

Le développement du couvain se trouvant anticipé dans les ruches éclairées, il faut veiller à la consommation des provisions, une négligence de ce côté peut suffire à les mettre en retard sur les autres pour la hausse et la grande miellée.

Le fait qu'une ruche éclairée (de nouvelle formation) fut atteinte de la *loque américaine*, ne prouve pas grand'chose. Nos enfants deviennent aussi parfois tuberculeux et anémiques malgré les nombreuses ouvertures de nos maisons ; mais, si l'on veut bien nous en croire, la cause première n'en serait pas les microbes (effet), mais plutôt la matière propice qui a servi de base à leur développement, voir bien souvent *une alimentation irrationnelle*.

Les bains de soleil sont d'un effet prodigieux pour la destruction des microbes mais ils ne sauraient suffire à la besogne *si l'on ne modifie pas en même temps le régime de vie et d'alimentation* qui peuvent en être la cause.

Pour conclure, nous dirons qu'il est de notre intention de continuer en 1931 nos essais avec des ruches éclairées, que nous avons commencés en hiver 1930. Dans l'attente, que l'on nous permette de ne pas en dire davantage, il n'est pas dans nos habitudes de vendre la peau de l'ours...

Nous avons écrit ci-dessus dans le seul but de parer à tout découragement dû à des relations pessimistes qui, croyons-nous, n'ont pas de raisons d'être.

Il est à souhaiter que bien des apiculteurs — des vrais bien entendu — daignent en essayer à leur tour, ils ne gaspilleront ni leur temps ni leur argent.

*Mario Pasta.*

---

## LA RUCHE DE PAILLE

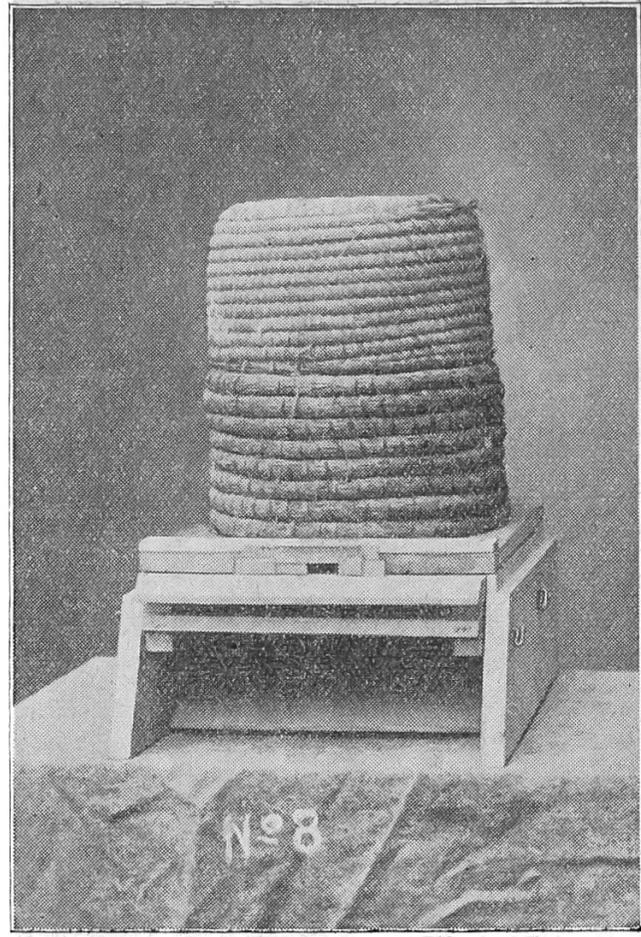
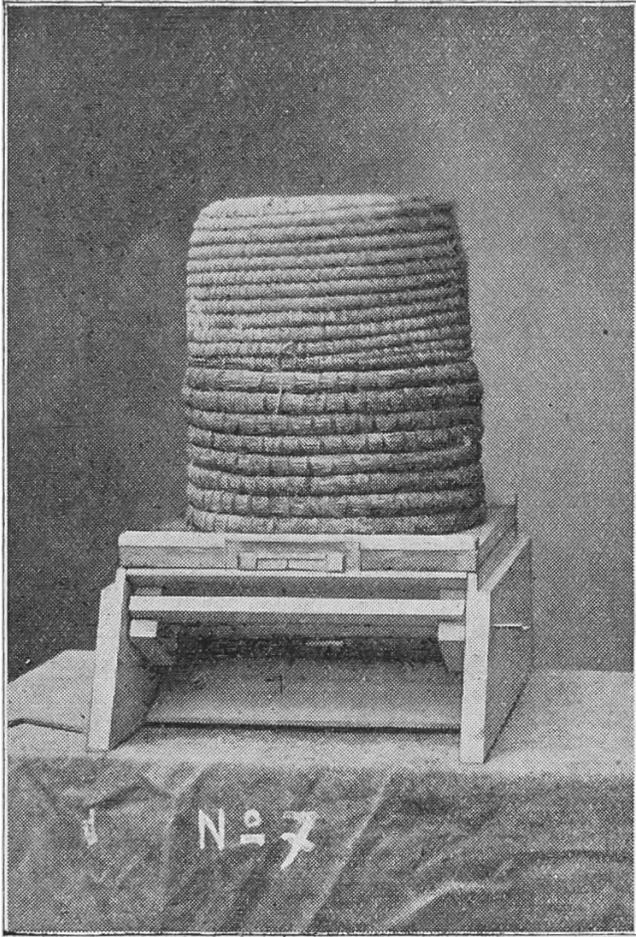
---

La ruche de paille tend à disparaître de nos ruchers pour être remplacée par la ruche à cadres mobiles. Cette disparition provient beaucoup de ce que les apiculteurs n'ont pas essayé de moderniser cette ruche et surtout de pouvoir la guider avec progrès. Par la voie de notre *Bulletin*, nous voulons essayer de faire comprendre les qualités et la simplicité du maniement de cette ruche antique. Il y a quelques années déjà, je me trouvais en séjour chez des parents en Haute-Savoie. En visitant ce village, je fus frappé de voir autant de ruches de paille abandonnées et remisées sur des rayons sous l'avant-toit des chaumières. M'étant renseigné auprès des propriétaires de ces paniers vides, ils me répondirent tous que les abeilles étaient mortes pendant l'hiver. Je me mis à vérifier en partie ces ruches vides. Je constatai avec étonnement que les pailles étaient toutes rongées par des souris à la partie qui repose sur le plateau. J'ai fait part de cette observation à mon collègue Heyraud. D'après ces remarques nous avons compris les défauts de cette ruche et que nous ignorons la manière de préserver les abeilles de leurs ennemis.

En Suisse, l'apiculteur prévoyant armait la paille d'un treillis pour empêcher les rongeurs de faire des ravages, mais malgré cette précaution, la mortalité était toujours grande au printemps, car ce genre de ruche a une mauvaise aération. Dans les pays à fort vent, l'aération se faisait automatiquement et les abeilles arrivaient juste à passer l'hiver. Quant aux paniers ils étaient tout simplement posés sur un rayon sous l'avant-toit d'une maison. Dans cette position elles étaient exposées à tous les temps et aux rongeurs ; l'aération dans le nid était nulle. Le rendement était aussi quasi nul. C'est pour ces motifs que l'apiculteur a abandonné la ruche fixe.

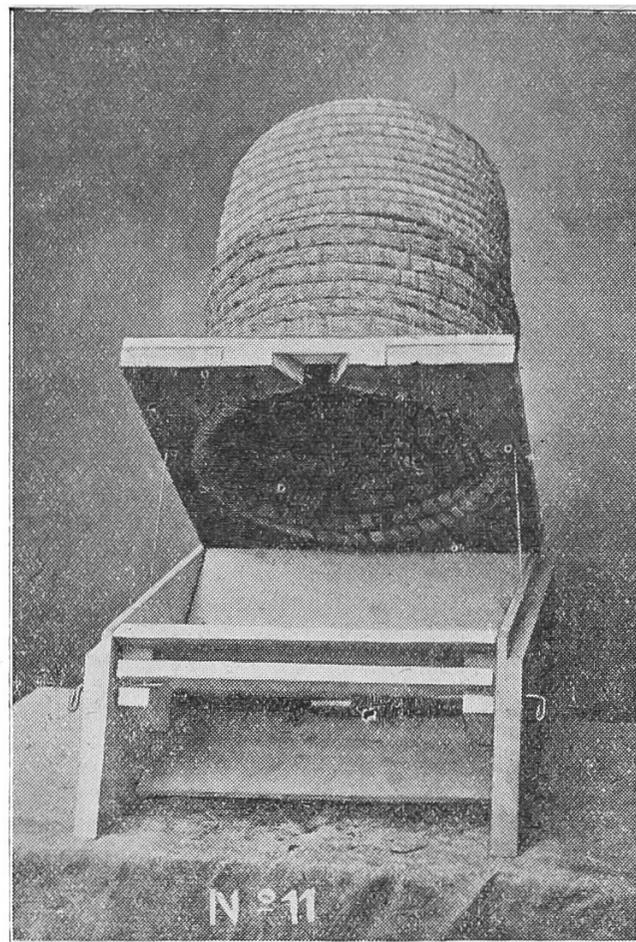
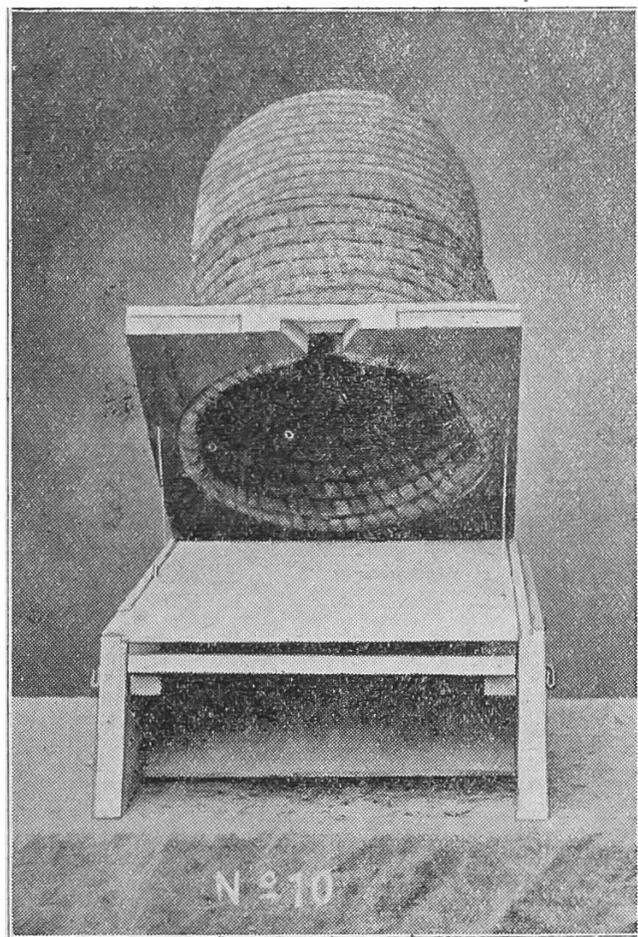
Aidé par M. Heyraud, nous avons essayé une nouvelle méthode pour cultiver les mouches à miel dans les paniers. Nous possédons de ces ruches depuis plusieurs années et pour obtenir de bons résultats, voici comment nous pratiquons : nous protégeons la paille par un caissonnement en forme d'un chalet. Par ce moyen la paille n'est plus exposée aux intempéries ; il existe une aération permanente pendant l'hivernage. Il faut que les reines soient changées par l'apiculteur et non plus par les abeilles.

Dans un rucher où elles sont mêlées avec des ruches Dadant-Blatt, il est impossible de les distinguer à moins d'enlever le chapiteau, car ce caisson est du même système que la ruche moderne.



Nous voulons vous expliquer la manipulation de ces ruches d'après les saisons : mise en hivernage : 1<sup>o</sup> au début du mois de septembre, nous évaluons la quantité de nourriture ; si l'on débute il est préférable de retourner le panier et de donner un coup d'œil aux rayons ; si le bas des rayons ainsi que ceux du bord ont du miel, la ruche aura assez de nourriture pour passer l'hiver. Au cas où il faudrait nourrir, on pose sur l'orifice un nourrisseur cylindrique, où l'on complète le nourrissage. A la fin de septembre nous soulevons l'arrière du panier pour y mettre une câle, de façon à créer un courant d'air à ras le plateau. Cette circulation d'air a pour but d'évacuer les gaz qui sont un toxique pour les abeilles, de sécher la ruche et de tenir le nid à couvain dans une chambre purifiée d'air. Avec le dispositif à chambre tempérée Heyraud, il n'est plus nécessaire de créer cette circulation d'air (voir fig. 7, 8, 10, 11, 12). La fig. 7 représente la paille mise en hivernage. Fig. 8, représente la paille mise sur plateau et suppression de la chambre tempérée. La fig. 11 représente la chambre tempérée et vue dans le panier. La fig. 10 représente la suppression de la chambre tempérée et vue dans le panier. La fig. 12 représente le chalet où la paille est protégée. Au mois de mars, sitôt que les abeilles prennent de l'activité, nous faisons une visite du panier et vérifions s'il y a du couvain. Si elle est conforme, nous enlevons la câle et remettons le panier en contact sur le plancher, ou si elle possède le dispositif Heyraud, nous supprimons la chambre. Fig. 8 et 10. Pour les stimuler nous procédons de la même manière qu'avec les ruches à cadres mobiles.

A l'approche de la grande récolte, la ruche de paille diffère un peu de la ruche moderne : nous posons la hausse ou le capot un mois avant la miellée pour donner de la place aux abeilles. Dès la floraison de la dent-de-lion, vous serez enchanté de voir l'avance que ces ruches ont sur les autres et avec quel plaisir vous verrez la hausse ou le capot se remplir pendant que les autres consomment encore leurs provisions d'hiver ! Quant à la fièvre d'essaimage, elle est nulle avec nos ruches de paille. Est-ce la race du Rhône ou le changement périodique des reines qui y est pour quelque chose ? Pour éviter l'essaimage, il ne faut pas que ce soit les abeilles qui changent leurs reines ; nous changeons nos reines tous les trois ans après la récolte, par le système d'introduction. Pour ce changement de reines vous pourriez vous arrêter devant les difficultés qu'il y a à trouver une majesté dans une ruche vulgaire ! Eh bien non, c'est plus facile de la trouver que dans une ruche à cadres mobiles. Pour cette opération, nous sortons la paille de son abri et la mettons sur un sac à deux mètres de l'abri, nous posons une toile devant celle-ci afin de pouvoir observer

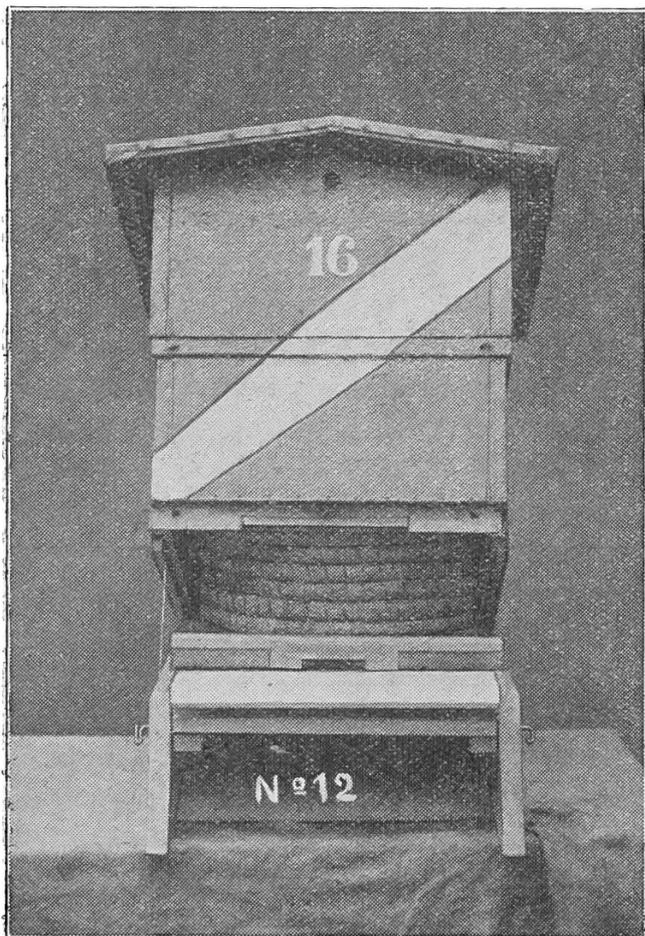


le passage des abeilles. Nous frappons par petits coups au moyen d'un bâton contre le panier tout en envoyant de la fumée et, au bout de

huit à dix minutes, la reine sort de sa demeure pour se diriger vers l'abri.

Pour ne pas laisser trop vieillir les rayons, au bout de sept ans nous transvasons la ruche : un mois avant la récolte, nous posons la ruche de paille habitée sur une ruche de paille vide ; les abeilles descendent et construisent dans la ruche inférieure après la récolte, nous retirons la ruche supérieure qui n'est plus le nid à couvain mais une hausse. On enlève les rayons pour les passer à l'extracteur et ensuite au cérificateur pour en retirer la cire.

Nous sommes convaincus que nous avons con-



damné à tort cette ruche antique, car avec cette méthode nous récoltons chaque année du miel.

*Th. Pahud.*

## FÉCONDATION ET CHOIX DES MALES

*Réponse à M. Philippe à propos de son article intitulé :  
« A propos de sélection ».*

Dans le N° d'octobre de *l'Apiculture belge*, M. Philippe reprenant un article paru en 1909 dans le « Progrès Apicole » invite les praticiens à tenter des essais de fécondation de jeunes reines dans des boîtes. Il se base sur une expérience qu'aurait faite M. Anselme Mercier de Sart-les-Moulins en présence de MM. Bierlaen et Delpierre, et qui aurait été couronnée de succès.

Par souci de la vérité et pour ne pas engager des apiculteurs bien intentionnés dans une série d'expériences qui ne pourraient que leur

apporter des déboires, je tiens à déclarer que M. Bierlaen et moi *n'avons jamais été témoins de cette « expérience »*. Nous avons tout simplement entendu, comme M. Foucart, auteur du premier article, décédé depuis, le récit que M. A. Mercier a fait de son expérience sur la fécondation des reines. Aussitôt que nous avons eu connaissance de l'article dans lequel on nous présentait comme des témoins visuels, nous avons écrit à M. Foucart pour lui signaler sa méprise et le prier de bien vouloir rectifier la chose dans le bulletin, ce qu'il promit d'ailleurs très aimablement de faire, mais qu'il oublia de faire. En vain, M. Bierlaen lui rappela plusieurs fois sa promesse ; finalement la chose tomba dans l'oubli et la rectification « ne se fit pas, au grand dommage de la vérité ».

Personnellement, et me basant sur l'expérience des grands maîtres dans la science apicole, je considère comme une impossibilité absolue, cette fécondation en boîte vitrée des jeunes mères.

*D. Delpierre.*

## **A PROPOS DE LA MEILLEURE RACE D'ABEILLES**

*Par A. Lehmann, Berne.*

La recherche de la meilleure race d'abeilles a fait l'objet d'une conférence de M. Lassueur, à l'assemblée générale de la Société romande d'Apiculture, à La Chaux-de-Fonds. Elle préoccupe les éleveurs et les apiculteurs romands. Qu'il soit permis à un éleveur de la Suisse alémanique d'exposer ci-après quelques observations et expériences faites sur ce domaine et d'en tirer les conclusions.

Un producteur qui veut réussir ne peut se soustraire à la nécessité de perfectionner constamment ses moyens de production, ses méthodes de travail et la qualité de ses produits. En fait d'élevage, cette nécessité se traduit dans la recherche d'une race qui, dans l'entourage donné, assure un rendement maximum dans la sélection soigneuse et pour l'éleveur de reines spécialement, dans l'application d'une méthode éprouvée d'élevage.

La nature ne produit le miel que pendant une période relativement courte de l'année et encore la récolte dépendra-t-elle du temps qu'il fait. L'apiculteur n'a aucune influence sur ces « forces majeures ». Il peut cependant soigner ses colonies de façon à ce qu'elles se développent en temps voulu, à ce qu'elles aient des butineuses en masse au moment où la nature leur offre ses dons.

L'abeille, à son tour, réunie en colonies, est un enfant de la nature, dont le développement est étroitement lié à son entourage, au climat. Le meilleur rendement sera obtenu partout avec la race bien

acclimatisée, la race qui s'est accommodée intimement à son entourage.

Au point de vue du sol, de la végétation, du climat, la Suisse présente de grandes variations. Les différences d'altitude modifient entièrement, même à de courtes distances, certaines conditions dont dépend l'abeille. Ces circonstances rendent très délicate la recherche d'une abeille qui possède dans toutes les régions les qualités exigées de la « meilleure race d'abeilles ».

Dans sa conférence, M. Lassueur a donné une définition très exacte des qualités et des désavantages de celles des races d'abeilles qui peuvent entrer sérieusement en considération pour l'apiculteur romand. Il s'agit de la race du pays, de la race italienne et de la race carniolienne.

Il est hors de doute que l'une et l'autre de ces races trouveraient sur territoire romand des régions qui conviendraient parfaitement bien à leur naturel. Dans les zones tempérées, par exemple, l'abeille italienne devrait pouvoir donner des résultats aussi satisfaisants que dans certains pays à conditions égales, où elle a le renom d'être très bonne. Dans le climat rude des montagnes, par contre, la race du pays mérite, par expérience, la préférence. Il ne saurait être question de l'y éliminer.

C'est ici que la question de l'élevage d'une race uniforme commence à se compliquer.

M. Lassueur a rendu attentif, et avec raison, aux obstacles qui s'opposeraient dans les circonstances données à l'élevage et au maintien *pur* d'une race étrangère. Celles des régions du pays romand, où la race italienne prospérerait, ne possèdent pas, comme le Tessin, une barre infranchissable aux abeilles, barre qui exclut tout croisement avec la race d'au-delà. La conséquence serait une lutte pénible, continue, contre le croisement. Il faut aussi tenir compte du caractère individualiste de certains apiculteurs, du désintéressement d'autres, deux circonstances qui empêcheraient, même dans une région où les conditions seraient favorables, l'élevage pur d'une race autre que celle du pays. Les résultats d'élevage de l'apiculteur seront toujours plus ou moins influencés par les ruchers voisins.

Du moment que l'on arrive à considérer comme impraticable l'élevage uniforme d'une race étrangère *pure*, la question se pose, si le produit d'un croisement d'une race étrangère avec la race du pays promettrait une amélioration de cette dernière, c'est-à-dire, si la race du pays, en tant qu'elle serait effectivement considérée comme inférieure, pourrait trouver, par le croisement, des qualités qui lui manquent.

Sous ce rapport il est utile de voir ce que font les éleveurs de bétail qui sont à même de contrôler exactement les résultats des croisements. On constatera que les éleveurs suisses ont trouvé intérêt à élever *absolument pures* les races du pays. Les éleveurs du cheval des Franches-Montagnes, par exemple, sont arrivés à ce point après de longs essais.

Le croisement produit bien des exemplaires isolés qui paraissent être dotés des qualités qu'on a voulu leur donner. Malheureusement il manque à leurs descendants la constance. L'éleveur ne peut s'attendre à un résultat uniforme du croisement, à une modification durable de certains caractéristiques de race. L'influence atavique rendra aux générations suivantes les qualités primordiales des races. Les expériences faites dans ce domaine par les apiculteurs de la Suisse alémanique confirment cette règle. Là, où des restes de sang de l'abeille italienne ou carniolienne sont encore dans les ruchers, et ce sang était très répandu, les variations se sont perdues ; par l'élevage méthodique continu, l'égalité de la race du pays s'est retrouvée.

Si l'on tire la conclusion logique de ces considérations et expériences, la question de la race trouve une réponse simple. A l'assemblée de la Romande, M. Neuhaus, de Bienne, l'a donnée avec persuasion en disant : « *Elevez la race du pays.* »

En effet, après une période d'essais, de confusion et de mauvaises expériences, les apiculteurs de la Suisse alémanique sont retournés à cette race. C'est le grand mérite du feu Dr Kramer d'avoir reconnu le chemin, d'avoir su persuader les apiculteurs, de les avoir organisés et engagés à créer les stations de fécondation. Il a réussi, en outre, et c'est de haute importance, à populariser des méthodes simples et bonnes d'élevage.

Aujourd'hui, l'apiculteur de la Suisse alémanique travaille méthodiquement, sur la base de la race du pays, au développement des qualités qu'il lui faut dans une nature qui présente absolument les mêmes variations que la nature du pays romand.

L'apiculteur romand est tenté de reprocher à la race du pays qu'elle n'est pas assez précoce, qu'elle se développe trop tard pour tirer profit avec la force voulue des fleurs du printemps.

Il importe de relever qu'au point de vue de la précocité, il y a de notables différences entre certaines souches élevées dans la Suisse alémanique. Dans de grandes parties de celle-ci, la nature ne produit du miel qu'au printemps, pendant la floraison. Dans ces régions l'apiculteur a cherché à développer, par l'élevage, la précocité nécessaire. Dans les régions à miellée tardive, par contre, l'apiculteur

préfère une abeille qui ne dépense pas ses forces à un moment où la nature ne lui offre rien. Les deux intéressés ont réussi, aidés aussi par la nature qui permet à chaque créature de s'accommoder à son entourage. Il est nécessaire que l'éleveur se rende compte des caractéristiques différents. S'il veut apporter du sang nouveau à son rucher, soit directement, soit à l'aide d'une station de fécondation, il prend soin de choisir du sang provenant d'une région où l'abeille trouve des conditions égales à celles de sa contrée. En général, on recommande aux apiculteurs de ne pas aller trop loin pour chercher le bon, mais de le prendre dans le voisinage.

Le Dr Kramer a exigé, dans sa « Rassenzucht » comme qualité fondamentale d'une colonie de race : « Zu jeder Jahreszeit die wünschbare Volksstärke », c'est-à-dire qu'à chaque saison la colonie doit avoir la force utile pour profiter de cette saison. C'est précisément ce que veut l'apiculteur romand. Si celui-ci se décide à tirer profit des expériences et du travail faits par ses collègues alémaniques, s'il veut faire des essais sérieux avec la race élevée par eux, ce qui peut lui être recommandé de bonne foi, il aura différents principes à observer :

1° Il s'inspirera du principe du Dr Kramer qui a dit que la sélection est la moitié de l'élevage (« sichten ist die Hälfte des Züchtens »). L'apiculteur romand devra prendre soin de chercher une souche qualifiée dans une région qui accuse des conditions aussi égales que possible à la sienne. Chacun trouvera sans grandes difficultés ce qu'il lui faudra, puisque d'après la liste des 141 stations de fécondation des éleveurs alémaniques il y a des souches : Nigra, Flora, Martha, Esther, Kapella, Embra, Kohli, Mädi, Rigi, Mythen, Sense, Pia, Eiche, Säntis, etc., etc.

Une visite dans les ruchers même, les premiers jours de mai ou fin avril déjà, permettra à un comité ou à une délégation d'éleveurs de reconnaître le matériel de choix, de trouver la souche assez précoce.

2° Pour être concluant, un essai doit être fait sur une base étendue. Il faudra élever *des séries* de reines et comparer le total des résultats. Mieux vaudra encore, de faire, dans la même région, des essais avec différentes souches.

L'éleveur qui veut avoir le plus de garantie possible d'obtenir des produits uniformes prend les larves dans une colonie de choix dont la reine compte deux ou trois ans, et dont celle-ci a fait preuve de bien transmettre ses bonnes qualités. Il serait désirable que l'apiculteur romand puisse procéder de la même manière et se procurer des reines éprouvées de cet âge afin qu'il ait à disposition les larves

nécessaires pour élever sans perte de temps des séries de reines qualifiées.

Si l'une ou l'autre des reines élevées montre des traces de sang impur, on ne s'en inquiétera pas ; la variation peut provenir d'un cas d'atavisme ou elle peut être due à l'influence de ruchers voisins. La jeune reine en question ne sera probablement pas moins bonne ; l'apiculteur expérimenté l'excluera cependant de l'élevage ultérieur.

3. Une méthode éprouvée d'élevage doit garantir des produits de première qualité. Il faut que la colonie qui élève les reines s'acquitte de sa tâche avec élan et force, afin que les reines produites soient vigoureuses et prolifiques.

4<sup>o</sup> Pour que la reine de race puisse développer ses qualités, elle doit être donnée à une colonie forte et saine ou à un essaim composé d'abeilles d'une telle colonie.

Pour terminer, n'oublions pas que l'élevage des reines, ce chapitre très intéressant de l'apiculture, exige du travail méthodique, soigneux. L'éleveur ne se laissera pas déconcerter par des échecs temporaires, dus souvent au mauvais temps, aux maladies d'abeilles et à d'autres influences imprévues. Il poursuivra le chemin reconnu bon avec la persévérance et l'optimisme de l'apiculteur et il ne tardera pas à aborder le succès.

## CONCOURS DE RUCHERS EN 1929

### Rapport du jury.

Le nouveau règlement des concours de ruchers institué par la Société romande d'apiculture, adopté en séance des délégués à Lausanne le 23 février 1929, vient d'être mis en pratique pour la première fois et la nouvelle échelle de pointage des plus simple, nous a paru répondre au mieux à son but.

Le tirage au sort désigna pour être examinées les 3 Sections, du Val de Travers avec 7 apiculteurs présentant 134 ruches des Montagnes Neuchâteloises 8 » » 157 » des Franches Montagnes 4 » » 88 »

au total 19 apiculteurs possédant 379 ruches.

*En première catégorie* (plus de 21 colonies) s'étaient inscrits :

Montandon Ali, Les Ponts de Martels, 2 ruchers avec	41 colonies
Gindrat William, à Fleurier . . . . .	36 »
Geiser Pierre, Chaux d'Abel . . . . .	28 »
Donzé Frères, Les Breuleux . . . . .	26 »

Bourquin Jules, Couvet . . . . .	25 colonies
Vuille Arnold, La Chaux-de-Fonds . . . . .	24 »
Jaquet Frédéric, La Chaux-de-Fonds, 2 ruchers . . . . .	23 »
Maire Eugène, Le Locle . . . . .	23 »

*En deuxième catégorie (de 11 à 21 colonies)*

Mouche Léon, La Ferrière . . . . .	20 »
Loup Louis, Fleurier . . . . .	18 »
Guye Albert, Fleurier . . . . .	16 »
Jaques Edmond, La Ronde . . . . .	15 »
Abbé Juillard, Bois . . . . .	14 »
Maire Willy, La Caroline . . . . .	14 »
Schmidt Georges, La Rançonnière . . . . .	13 »
Indermühle Louis, Fleurier . . . . .	12 »
Matthey Georges, Môtier . . . . .	12 »

*En troisième catégorie (de 5 à 10 colonies)*

Weiss Louis, Chaux-de-Fonds . . . . .	10 »
Béatrix Charles, Maix Bailod . . . . .	9 »

Le jury étant composé de M. Mayor, président de la Société romande d'apiculture, de M. Mouche Léon, instituteur à la Ferrière, désigné par les Sections concourantes et de M. Aimé Courvoisier, à Trélex, qui empêché les deux premiers jours où fonctionna le jury, fut remplacé par M. Charles Thiébaud, à Corcelles (Neuchâtel). M. Mouche inscrit lui-même pour le concours, les deux autres membres du jury, désireux d'éviter toute critique de partialité, s'adjoignirent M. Perret, président de la Société des Montagnes neuchâtelaises, pour la visite du rucher de M. Mouche.

Le jury put remplir son mandat, soit l'examen des 19 ruchers très disséminés, en un laps de temps relativement court, en 5 jours (du 15 au 19 juillet), grâce à la complaisance de l'auto de notre président qui nous conduisit le plus rapidement possible à travers monts et vaux d'un pays très accidenté. Durant sa visite, la récolte battant son plein, le jury eut le plaisir d'admirer des hausses superbes, bondées d'un miel magnifique. Il est heureux pour les concourants, que les Sections qui réclamaient avec le plus d'insistance, lors de la discussion du règlement du concours, que le passage du jury ait lieu avant la pose des hausses, se soient rendues compte que l'époque de juillet leur était plus favorable et que l'élasticité de l'article 7 du règlement d'application leur ait permis de demander le renvoi de la visite. Le jury eut la satisfaction de rencontrer bon nombre d'apiculteurs dignes de cette appellation, se faisant les apôtres d'une culture rationnelle des abeilles, faisant leur possible pour faire profiter leurs

collègues de toute leur expérience et exerçant au point de vue apicole une bienfaisante influence sur tout leur entourage. Il est regrettable par contre, que d'autres mouchiers n'aient en vue que le souci du rapport pécuniaire de leur rucher, qui leur fait oublier d'améliorer et de compléter leur outillage et matériel ayant parfois grand besoin d'être renouvelé.

Ci-dessous résultats du concours :

*Rucher de M. Guye Albert, à Fleurier.*

Devant l'usine, sous les yeux de l'apiculteur, entre de hautes haies de sapins, M. Guye nous présente son installation composée de 17 colonies dans 16 habitations. Le temps est merveilleux et les abeilles montent pour passer les haies et rentrent lourdes de miel. L'aspect général est bon, les habitations bien qu'usagées sont en bon état et dénotent un apiculteur méticuleux. Il n'y a rien à redire sous le chapitre populations et bâtisses, nous voyons de belles reines et de la belle ponte. La miellée de forêts remplace le miel de fleurs et la bascule indique de gros apports.

La chambre du matériel qui fait en même temps usage de laboratoire, gagnerait à être plus grande pour une telle exploitation, tout le matériel y contenu est neuf, ce qui donne plutôt l'air d'un magasin que d'une chambre de travail.

M. Guye est un jeune apiculteur qui connaît et aime ses abeilles ; mécanicien, il sait à ses heures fabriquer ses outils, c'est ainsi qu'il nous présente une presse à cire de sa fabrication. Il a profité des conseils et de l'expérience de son père, qui depuis très longtemps cultivait des abeilles à Fleurier, c'est donc chez lui une heureuse tradition qui se continue par l'apiculture.

La comptabilité est récente et attend la vérification de l'office des paysans à Brugg.

M. Guye a commencé l'élevage des reines, c'est pour lui un champ nouveau où il devra se faire la main. En le voyant travailler le jury acquiert la certitude qu'il y parviendra facilement et lui décerne la plus haute récompense, soit la médaille d'honneur offerte par la Fédération romande des sociétés d'agriculture.

Points obtenus : 6, 6, 6, 10, 5, 9, 10, 4, 10, 6, 5, 6, 9, 3 = 95.

*Rucher de M. Indermühle Louis, Fleurier.*

Apiculteur depuis deux ans, M. Indermühle est un jeune, plein d'entrain et d'enthousiasme qui n'a pas craint de présenter son rucher au jury. Ses abeilles travaillent ferme cette année et la récolte de ses 6 Borel-Petitpierre et de ses 9 Dadant-Blatt le récompensera de ses

peines et lui permettra de compléter son outillage. Situées à l'abri de hautes haies de sapin, ses ruches sont bien peuplées. Les habitations quoique usagées, sont en bon état, M. Indermühle fabrique lui-même son matériel.

Les annotations sont toutes récentes et la comptabilité à l'état embryonnaire. Cet apiculteur a commencé l'élevage des reines, mais il doit compléter ses connaissances dans cet art. Il doit aussi travailler avec plus de douceur, ce qui ne manquera pas d'arriver avec la pratique. Le jury lui décerne les points suivants :

6, 5, 10, 4, 9, 9, 4, 9, 2, 4, 3, 7, 2 = 80 points.

Médaille de bronze deuxième catégorie.

*Rucher de M. Loup Louis, à Fleurier.*

M. Loup présente au jury un rucher neuf (édifié il y a deux ans) construit d'après les plans dessinés par lui-même et qui, apiculteur depuis 1928, a profité d'une expérience déjà longue dans l'élaboration de son pavillon. Le jury peut admirer en particulier dans cette construction l'ingéniosité de M. Loup, arrivé à établir un pont mobile lui permettant de visiter les ruches de l'étage et que quelques tours de manivelle plaque au plafond où il ne gêne en rien. Ce rucher est situé à l'entrée du village à quelques mètres de l'habitation de son propriétaire. M. Loup ne s'occupe pas seul de ses abeilles, à cause de ses nombreuses occupations qui ne lui en laissent pas le temps nécessaire. Il a recours aux services des ses collègues.

Sauf dans les ruches d'élevage, les populations sont bonnes. Reines, bâtisses, ponte et couvain, provisions, outillage bons. Les annotations se font sur de petits carnets et sont relevées dans les cahiers de Brugg depuis cette année. L'apiculteur travaille en gants et voile. L'élevage laisse à désirer et M. Loup doit s'initier aux principes d'un élevage rationnel. Le jury décerne les points suivants :

6, 6, 6, 9, 4, 10, 9, 4, 10, 6, 5, 8, 2 = 91 points.

Médaille d'or deuxième catégorie.

*Rucher de M. Jaques Edmond, La Ronde s. Les Verrières.*

M. Jaques est l'apiculteur que ses fonctions déplacent et que ses ruches suivent. Il a débuté en 1917 à L'Auberson. La Ronde où ses abeilles se trouvent actuellement est située à 1075 mètres d'altitude, à l'extrême frontière ouest du canton de Neuchâtel, à la limite de la France. En été ce pays de pâturages est charmant, mais en hiver, quel paquet de neige il doit y tomber et quel froid sibérien il doit y faire, ce qui n'empêche pas M. Jaques de nous conduire dans un fort

beau rucher, composé de maisonnettes en plein soleil, situé sur un côteau, plutôt aride et sec, à quelques pas d'un ruisseau qui coule au fond du vallon et qui constitue un abreuvoir idéal.

M. Jaques fabrique lui-même ses ruches dans un petit atelier attenant au poste qu'il habite. Les annotations concernant les colonies se résument à quelques notes dans l'agenda. Pas de comptabilité, élevage embryonnaire. M. Jaques est un praticien déjà vieux qui connaît les abeilles, mais les manie un peu trop brusquement et ses abeilles n'ont pas l'air d'apprécier la visite du jury qu'elles piquent à qui mieux mieux. M. Jaques obtient les points suivants :

5, 5, 5, 5, 5, 10, 5, 9, 10, 4, 10, 5, 3 = 81 points.

Médaille d'argent deuxième catégorie.

(A suivre.)

---

## L'ESSAIM, LE RÉGENT ET LA SERPE

---

Il y avait une fois certain correspondant du *Bulletin* qui, pour des raisons inutiles à rappeler, décida simplement de s'abstenir de tout envoi, étant du reste suffisamment absorbé par des collaborations à d'autres journaux. Mais le pauvre avait compté sans la diplomatie de maître Mayor, juriste par excellence, qu'il eut l'occasion de rencontrer au Comptoir. Parole fut donnée d'en renvoyer un et je m'exécute.

Il y eut une autre fois tel instituteur qui s'en alla à l'école non sans avoir jeté un regard d'amour à ses chères ruches et rappelé à son vieux père de surveiller la sortie inévitable d'un essaim au cours de la matinée. Avertissement doublé de sagesse, puisque quelques heures après, une masse brune sortait tumultueusement de la plus forte colonie, s'agrippait un instant à l'arbre voisin, le quittait bientôt pour aller se poser dans la propriété de M<sup>me</sup> Cerbère.

Soucieux des intérêts de son fils, le bon papa X. demanda à la voisine l'entrée du verger afin de recueillir les vagabondes collées contre un tronc. Hélas, ce que le pauvre homme en prit pour son beurre ! Refus énergique, et pour bien montrer son humeur revêche, elle se mit à projeter, à distance, de l'eau sur les pauvres bêtes.

Dans de telles conditions, la première chose à faire était d'aller avertir le pédagogue apiculteur, lequel, à peine sa classe finie, alla quérir un agent de police pour entrer de force réclamer son bien.

Hélas, pendant ce temps, la serpe avait substitué les « jetées » d'eau pour le tuyau à pression qui eurent tôt fait de démolir la masse compacte, de l'effriter et la noyer.

Indigné à juste titre, notre apiculteur déposa une plainte. Pas n'est besoin de dire que les torts furent mis du côté de Madame, laquelle, du reste, ne voulut rien entendre.

Il fallut remettre la chose à un agent d'affaires. Nouvelle comparution et condamnation définitive à payer, 40 fr. d'indemnité au propriétaire de l'essaim détruit, plus 20 fr. d'honoraire au représentant du lésé et les frais, cela se comprend. Total : 70 fr. Elle ne l'avait pas volé. Notre ami, remit les 40 fr. à l'Infirmierie.

J'ai ouï dire depuis, qu'une nouvel essaim (ces sacrées bêtes !) s'était accroché à la même place. La cerbère domptée ne fit aucune opposition au ramassage discret, légal.

Comme quoi, les juges de paix ont du bon et les agents d'affaires aussi.

*H. Berger.*

---

## NOUVELLES DES SECTIONS

---

### Montagnes Neuchâtelaises.

C'est dimanche 2 novembre, 35 sociétaires sont réunis dans la traditionnelle salle d'école du collège du Crêt-du-Loche, bien chauffée pour la circonstance, car il ne s'agit pas de grelotter pour liquider l'ordre du jour de l'assemblée générale statutaire d'automne.

La séance est ouverte à 14 h. 15 par notre dévoué président, M. Ch.-E. Perret. Après lecture du verbal de la dernière assemblée générale, adopté sans modification, le rapport de gestion est présenté d'une manière claire et précise. Au point de vue activité, l'organisation de la fête de la Romande fut la pièce de résistance de l'année puisque le comité consacra environ dix séances à la mise au point définitive de cette manifestation. A côté des affaires courantes, la vente du sirop Hostettler a donné au caissier, tout spécialement, un surcroît de travail considérable. Avec des remerciements à son auteur, ce rapport présidentiel est accepté à l'unanimité. C'est ensuite le tour à notre grand argentier de donner connaissance de l'état de sa caisse. Son travail a été très important au cours de l'année et, malgré des efforts surhumains et un talent très prononcé pour amener l'eau au moulin, il est tout de même au regret de nous annoncer une diminution de fortune de fr. 77.— environ. C'est que la caisse a subi de violents assauts en cette année de malheur 1930 ! L'achat d'un extracteur pour la région de La Chaux-de-Fonds, et la participation aux frais de la fête de la Romande ont contribué pour une bonne part à faire pencher la balance du mauvais côté. Sur un mouvement de fonds d'environ fr. 10,000, la somme de fr. 77 peut être considérée comme très minime et avec l'augmentation de fr. 0.50 de la cotisation dès 1931, la situation normale sera vite rétablie. C'est avec satisfaction que l'assemblée prend connaissance de ce rapport ainsi que celui des vérificateurs de comptes

qu'elle adopte sans modification et avec de vifs remerciements à leurs auteurs. L'état sanitaire des ruchers du canton nous est fourni par M. Jules Huguenin, inspecteur en chef. Si aucun cas de loque n'a été découvert, l'acariose a réapparu aux Ponts malgré la destruction des colonies atteintes l'année dernière. Ces nouveaux cas ont été traités au remède de Frow, et dans un but préventif toutes les colonies de la région des Ponts et de la Sagne subiront ce même traitement ; en outre la région située entre Martel-Dernier et la Corbatière comprise est mise à ban. Le noséma ne s'est pas révélé dangereux cette année,



Rucher de M. Clément TARDY, à Villars s/Fontenais (Jura-bernois).

puisque cinq colonies assurées ont péri et ont été indemnisées par la caisse d'entraide. Toujours agrémenté d'expériences personnelles et d'indications utiles, cet exposé de M. Huguenin fut très apprécié.

D'un rapide coup d'œil sur le chapitre des admissions et démissions, il ressort que si 11 nouveaux membres se sont joints à nous au cours de l'année, deux, par contre, ont été les victimes de la grande faucheuse. Pour honorer la mémoire de ces deux collègues disparus, qui sont MM. Maurice Jacot, pharmacien au Locle, et Albert Robert, aux Cœudres, l'assemblée se lève.

Le tour des nominations statutaires arrive également. La reine âgée de trois ans demande sa remplaçante, car il est écrit que bonne ou mauvaise elle doit disparaître à cet âge. L'assemblée, après mûre réflexion, et de son plein gré, décide à l'unanimité de ne pas sacrifier cette reine qui a fait ses preuves et la prie de bien vouloir rester encore pour différents motifs, à la tête de la colonie.

Cette preuve d'attachement et de reconnaissance de l'assemblée à son président décide ce dernier à garder ses fonctions et le comité de ce fait ne subit aucun changement ; comme ci-devant, il s'efforcera de s'acquitter au mieux de sa tâche.

L'inspecteur cantonal annonce dans les divers que pour des rai-

sons d'économie, il envisage la nomination de nouveaux inspecteurs de la loque, ceci en vue d'éviter des frais de déplacements aux inspecteurs actuels, frais très onéreux pour la caisse. Pour le rayon de notre Section, M. Huguenin désire avoir un membre habitant La Chaux-de-Fonds plus spécialement, et M. Wuillème, membre du comité, est désigné à l'unanimité pour ces fonctions.

Notre Section a exactement 40 ans d'existence nous a-t-on fait remarquer, et elle a le bonheur de posséder encore deux membres qui, malgré la distance et les atteintes de l'âge, sont restés, année après année, attachés à leur société, dont ils furent en 1890 au nombre des actifs fondateurs. Ce bel exemple de fidélité et d'attachement à une cause restée chère, méritait une modeste attention des jeunes. Dans un bel élan d'admiration et de respect, l'assemblée unanime nomme ses deux vétérans, MM. Lucien et Auguste Grobéty, aux Planchettes, membres d'honneur de la société.

D'intéressants renseignements sont fournis par M. Marius Fallet au sujet des caisses de crédit agricole dites caisses «Raiffeisen». La grande sécurité qu'offre cette institution dont le but est tout particulièrement de venir en aide au petit agriculteur, décide l'assemblée de répondre affirmativement à la demande de la Société d'agriculture de La Chaux-de-Fonds et d'entrer comme membre en payant notre part de fr. 50.— productive d'intérêt.

Différentes questions d'importance secondaire sont liquidées assez rapidement, car le jour baisse, la salle s'assombrit et le poêle est refroidi. C'est l'heure de boucler, filons !

Au petit restaurant campagnard plein comme un œuf d'une jeunesse qui s'amuse et qui danse, les groupes non sans peine se reforment pour boire tranquillement avant la dislocation générale, le verre de l'amitié.

G. M.

\* \* \*

### Fédération Neuchâteloise d'apiculture.

#### *Caisse d'entr'aide du noséma.*

A la veille d'une nouvelle campagne apicole, le comité engage vivement les membres de la Fédération à assurer leur rucher contre les atteintes de l'insidieuse maladie ; moyennant la minime somme de fr. 0.20 par ruche (à verser, avant le 31 janvier, au compte de chèques N° IV. 55, Société neuchâteloise d'apiculture, ou auprès des préposés dans les diverses Sections), l'assuré se met à l'abri, dans une certaine mesure, des désagréables surprises toujours possibles. Sans doute que la maladie a reculé en 1930, puisque nous n'avons indemnisé que quatre ruches, représentant le 0,2 %, au lieu de 3,58 en 1929 ; mais la prudence est toujours de rigueur : en plus des mesures préventives recommandées, assurez-vous !

*Le Comité.*

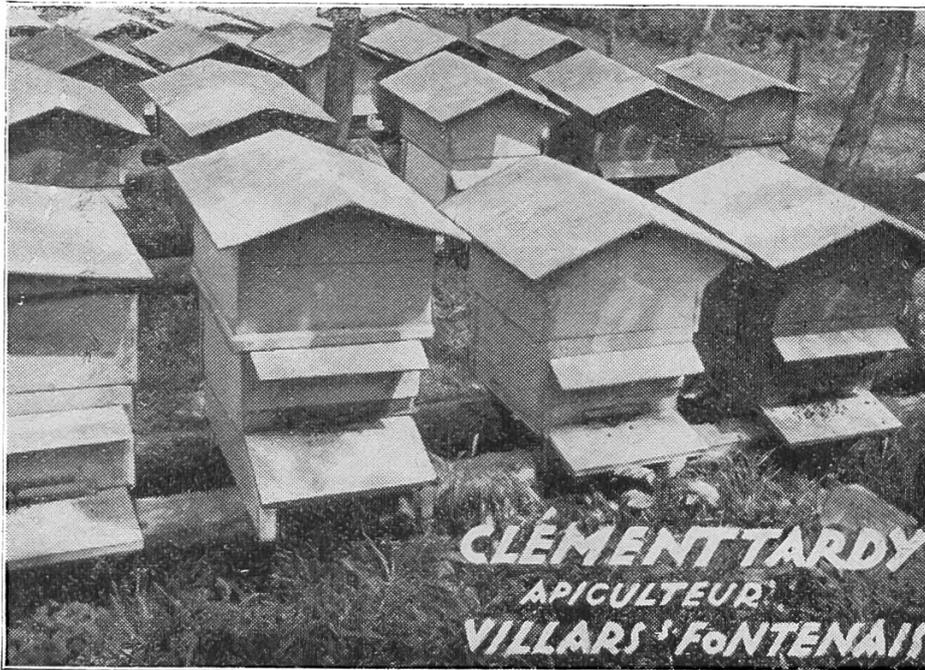
\* \* \*

### Quelques échos.

*du Cours donné aux inspecteurs cantonaux et aux délégués des sociétés d'apiculture du Jura bernois, à l'école cantonale d'agriculture de Courtemelon, par M. le Dr O. Morgenthaler et son dévoué assistant, M. Fyg.*

Le mercredi, 22 octobre, à 14 h., toutes les « sommités » apicoles du Jura bernois et du Seeland étaient réunies dans une des spacieuses classes de l'école d'agriculture. M. Etique souhaite la bienvenue au nom

de la direction en vacances aux moniteurs, aux délégués du Seeland, MM. Neuhaus et Waldner, au délégué du canton de Neuchâtel, M. Huguenin, à M. le Dr Farine, de Bienne, et à une dizaine de Juras-siens. M. Gueniat, prof. de chimie agricole, nous honorait de sa présence et nous avons le plaisir d'avoir notre sympathique doyen d'âge, M. Mahon, de Glovelier. M. Morgenthaler est enchanté de la belle participation et charge MM. Gueniat et Etique de présenter sa vive gratitude à la direction et procède à l'appel des représentants. On passe en revue les lois, depuis la première loi bernoise contre la loque à celles d'aujourd'hui. Si nous avons eu l'appui de l'Etat, c'est grâce à la



bonne initiative des apiculteurs et les autorités n'ont fait que ratifier les décisions des sociétés d'apiculture. On peut dire que tout ce qui a été fait jusqu'à présent au point de vue loi dans le canton de Berne et en Suisse est le résultat des observations des apiculteurs praticiens. M. Morgenthaler nous rappelle les trois qualités primordiales pour un inspecteur de ruchers :

- 1<sup>o</sup> Etre un bon apiculteur ;
- 2<sup>o</sup> Avoir un peu d'intérêt et de goût pour la recherche des maladies contagieuses, sans être pour cela un homme de science ou avoir étudié spécialement l'anatomie ;
- 3<sup>o</sup> Connaître exactement les habitudes, le genre de vie et la mentalité des apiculteurs.

La loi veut la déclaration obligatoire des maladies par les apiculteurs et ici, l'inspecteur doit aider les apiculteurs car l'ignorance est le plus grand obstacle pour une apiculture rationnelle.

Aujourd'hui, *il est absolument prouvé que ni la loque, ni l'acariose ne peuvent prendre leur origine dans nos ruchers.* Ces deux fléaux ne peuvent évoluer que par la contagion au moyen du matériel ou des abeilles et n'« épure » tous les articles de la loi contre la loque.

La loque européenne n'a pas encore été constatée dans les districts du Jura bernois. C'est une autre question pour ce qui concerne la loque américaine, qui a été constatée presque dans tous les districts

et passablement intensive dans les districts de Moutier, Courtelary et Franches-Montagnes.

Aujourd'hui, par ces temps de crise et de vie chère, l'inspecteur doit épargner autant que possible les abeilles et combattre la loque américaine par le moyen des essaims artificiels, méthode qui, appliquée avec soin, présente beaucoup de succès. Passons à l'acariose.

Nos confrères Suisses-allemands font de la *Rassenzucht* depuis passé 30 ans et on peut presque affirmer que le commerce d'abeilles, au point de vue importation, a été nul depuis lors. Ils ont sélectionné leur race et s'en sont tenus essentiellement à celle-là, tandis qu'on fait continuellement des croisements dans la Suisse romande, ce qui nécessite un commerce continu d'abeilles. C'est sans doute le commerce l'*unique cause* de l'expansion de la maladie en Valais et en Suisse française. On commente la décision de l'Office vétérinaire fédéral portant l'admission des abeilles dans la loi fédérale du 13 juin 1917 sur les mesures à prendre pour combattre les épizooties, du 23 avril 1923, et vu l'efficacité reconnue du remède Frow pour combattre l'acariose, on modifie quelques articles.

Le prélèvement des échantillons est un facteur principal pour distinguer la maladie. Il s'agit d'éviter de presser le corselet de l'abeille, et à cet effet, la méthode à l'esprit de vin est ce qu'il y a de mieux. Ainsi, les abeilles se conservent admirablement bien pour la dissection. Etre exact dans l'étiquetage, la numérotation et la tenue des listes officielles.

Basé sur la décision de l'Office vétérinaire fédéral, le Conseil exécutif du canton de Berne a fait une ordonnance du 18 février 1927 et où notre distingué directeur de l'agriculture, M. le Dr Moser a eu un beau geste pour le Jura bernois : celui de rétribuer la prise des échantillons et nous aider ainsi à sauvegarder l'apiculture jurassienne tout en nous fournissant une aide des plus précieuses pour activer les recherches et le combat et faire lever les bans « qui nous pèsent » ! Une carte Siegfried du Jura bernois bien conçue avec des points rouges et noirs nous renseigne sur les nouveaux foyers et notre état sanitaire. L'Ajoie est bien atteinte et M. le Dr Morgenthaler explique qu'une des grandes difficultés rencontrée un peu partout, c'est ce terrible *doute*, vu que les symptômes extérieurs de la maladie : paralysie des ailes, abeilles se traînant devant la ruche, etc., ne sont positifs qu'à partir d'une infection de plus de 50 %. C'est d'autant plus pénible de persuader les apiculteurs que la marche de la maladie est lente et les moyens de contagions assez restreints. Ce n'est que l'abeille *vivante* qui peut porter la maladie. Pas même les rayons sont dangereux et si la propagation se fait par le pillage, c'est à la condition que les pillardes soient infectées. Autant que cela puisse paraître énigmatique, l'extension de la maladie doit faire réfléchir plus d'un. Une des principales tâches de l'inspecteur est de *trouver la source* des foyers et chaque apiculteur aura rendu un service aux recherches en indiquant de son mieux la provenance des ruches malades. Il faut veiller aux essaims volages et ne jamais les accepter dans un rucher sans les avoir fait analyser. Une colonie atteinte au 10-20 % peut résister même 4 à 5 années à l'invasion du parasite et d'après toutes les hypothèses posées et expérimentées au Liebefeld, les ruches finissent toujours par succomber. Aujourd'hui que le remède Frow a été expérimenté et a donné des résultats incompréhensibles même, on peut avoir confiance en l'avenir. Il recommande aux inspecteurs de *faire un croquis de chaque rucher* où l'acariose est traitée. En terminant, M. le Docteur nous invite à profiter des institutions que nous avons à notre disposition en Suisse et en particulier du Liebefeld, non pas rien qu'au point de vue

des maladies, mais pour le nourrissage, les questions de cire, l'élevage, l'amélioration des races, etc.

Cette magnifique conférence fut suivie d'une séance de projections. Sans nous déplacer, on baisse les stores noirs de la classe, et le noir complet règne dans la salle. M. le Dr Morgenthaler nous explique chaque photographie microscopique concernant la loque, l'acariose et le noséma. Au début, il s'excusait de ne pas bien « posséder » le français, mais je crois que pas un apiculteur ne « possède » les termes techniques en français comme lui et nous saisissons le travail de cloître que s'imposent nos hommes de science pour faire triompher la science et la renommée de notre belle Suisse.

Une très jolie projection d'un verger en fleurs des bords du lac de Biemme nous remémore de la manière dont vont butiner nos avettes sur les arbres fruitiers au soleil caressant du printemps et clôt cette partie scientifique. Des rayons de loque apportés du Liebefeld renseignent les participants, et avant de passer au rucher de l'établissement pour la partie pratique, une agréable petite trêve nous est accordée pour bénéficier du geste gracieux de la direction de l'école d'agriculture qui a fait préparer un gentil goûter. Le pain est exquis, le fromage de Gruyère succulent, et M. le Dr Neuhaus s'est bien vite repenti d'avoir préféré le cidre à l'*excellent cru* qui nous était offert !

Au cours de la discussion « autour de la table », M. le Dr Morgenthaler recommande d'éviter les mesures draconiennes pour entrer chez les apiculteurs, et qu'il s'agira de non pas semer l'émoi et le découragement, mêlé à l'amertume, mais plutôt éduquer et instruire les gens et les amener à nous considérer, non comme des exécuteurs de la loi, mais comme des amis apiculteurs qui veulent le bien et la sauvegarde de leurs ruches. Ne plus avoir recours à la police, à moins d'être en présence de cas rebarbatifs et intraitables.

Un assistant, en des termes convaincus, fait l'éloge de l'École d'agriculture et se faisant l'interprète des participants, charge M. Gueniat, professeur, de présenter les remerciements des inspecteurs cantonaux au distingué directeur de l'établissement, et prie la remplaçante de la directrice d'être notre fidèle interprète auprès de M<sup>me</sup> Schneitter pour lui présenter nos meilleurs compliments et toute notre gratitude pour le bon goûter et le bon vin si bien et diligemment servi. On sent que chacun emporte le meilleur souvenir et quitte presque à regret la salle qui remémore, à quelques-uns sans doute, les plus beaux souvenirs.

M. Neuhaus, avec beaucoup de verve, préconise aux Jurassiens de faire de la Rassenzucht et d'abandonner une fois pour toutes les croisements. Il est décidé de proposer à la direction de Courtemelon l'établissement d'une station de sélection et de fécondation dans son rucher. Une pareille station sera proposée à la Section d'apiculture d'Ajoie. Au rucher de démonstration, M. le Dr Morgenthaler nous montre des dispositifs ingénieux pour appliquer le traitement Frow. M. Neuhaus nous parle encore des ruches éclairées et on émet le vœu qui sera transmis par M. Etique à la direction de procurer des ruches *Triomphe* avec *Isolid* à la paroi frontale et *hausse superposable* et de soumettre l'idée de revêtir le rucher en dedans avec la matière isolatrice *Silvo*.

Chacun admire l'intéressant poulailier avec toute la compagnie des poules et M. Neuhaus nous dit un mot de cet intéressant élevage. Une visite aux écuries clôt cette intéressante après-midi et avant de quitter l'étable des vaches primées, M. le Dr Morgenthaler remercie M. Etique de toute sa diligence et le félicite pour le bon entretien du rucher.

L'Ajoie, 24 octobre 1930.

J. G., insp. cant. des abeilles.

## NOUVELLES DES RUCHERS

---

*M. Th. Berthod, Bramois-Erbioz, le 16 novembre 1930.* — Voici quelques nouvelles sur l'année apicole 1930.

Mes dix colonies ont très bien passé l'hiver. Au printemps elles étaient fortes. J'ai eu dans le courant de mai six essaims que j'ai vendus, faute de place. Le mois de juin a été vraiment bon chez nous ; j'ai extrait en fin juillet 140 kg. de miel, ce qui me fait une moyenne de 14 kg. par ruche.

La partie disponible je l'ai pour ainsi dire toute vendue dans mon village au prix de fr. 3.80 par bidons de 5 et 10 kg., et fr. 4.— au détail.

En fin août j'ai enlevé les hausses que j'avais redonnées à lécher, j'ai constaté que le corps de ruche était bien garni de provisions et que plusieurs cadres de hausses contenaient du miel.

Pour ma part je suis content de l'année apicole 1930. Chez nous, comme ailleurs, il y a beaucoup de propriétaires d'abeilles, mais pas tous apiculteurs, mais, en général, ces derniers font surveiller leurs ruches par des connaisseurs. Cette année, je n'ai personne entendu se plaindre, mais tous étaient bien contents, de pouvoir de nouveau lécher de ce précieux aliment.

---

## LIVRES A PRIX RÉDUITS

---

*Le système Dadant*, 3 fr. 50. — Ed. Bertrand, *La conduite du rucher*, 3 fr. — Ed. Alphantery, *Le livre de l'abeille*, 2 fr. 50. — Evrard, *Le mystère de l'abeille*, 2 fr. 70. — Maeterlinck, *La vie des abeilles*, 2 fr. 70. — Hommell, *L'apiculture*, 4 fr. — de Layens et Bonnier, *Cours complet*, 4 fr. 30. — *Les trésors d'une goutte de miel*, 2 fr. — *Les produits du rucher*, 3 fr. 50. — Gillet-Croix, *Elevage des reines*, 3 fr. — *Cahiers de comptabilité*, le cahier, 50 cent. — Perret-Maisonnette, *Apiculture intensive et élevage des reines*, 6 fr. — Dr Leuenberger, *Les Abeilles*, 6 fr. — *Rassenzucht der Schweizer Imker*, 2 fr. — Ph. Baldensperger, *Maladies des abeilles* (très bien illustré), 2 fr. 30. — Bugnion, *Les glandes salivaires des abeilles*, 2 fr. 50. — *Recherches du Secrétariat suisse des paysans sur la situation économique (rentabilité) de l'apiculture, de l'apiculture et la viticulture*, 1 fr. 20 (très intéressant). — C. Tomanoff, *Maladies des abeilles*, 4 fr. — F. Bernard, *Leçons élémentaires d'apiculture*, 0 fr. 70. — Bertrand, *La ruche Dadant modifiée*, 1 fr. 25. — Philipps, *Elevage des reines*, 1 fr. 50.

Prix réservés aux membres de la Société romande d'apiculture, domiciliés en Suisse. Franco contre versement au compte des chèques II. 1480, en indiquant au dos du talon le ou les volumes désirés.

En outre, nous vendons au prix de 3 fr. diverses années du *Bulletin*.  
Prix réduit pour plusieurs années à la fois. *Schumacher.*

---

---

***La publicité dans le « Bulletin » de la Société Romande d'Apiculture porte et rapporte beaucoup.***